

Assemblée générale

26 juin 2024

Monnet Innovation Center



Ordre du jour

1. Formation du **bureau** de l'assemblée
2. **Rapports** d'activités et de gestion 2023
3. **Comptes** annuels 2023 et **Affectation** des résultats
4. **Décharge** aux administrateurs
5. **Décharge** au réviseur
6. **Questions** des associés au Conseil d'administration
7. **Divers**
8. Approbation du **procès-verbal** de séance



1. Formation du bureau de l'assemblée

Bureau de l'assemblée

Art. 10 statuts sociaux

Président + Secrétaire (Directeur général)



2. Rapport d'activités & Rapport de gestion 2023

RAPPORT ANNUEL 2023



inbw



inbw

NOTRE ORGANISATION

- **Développer de nouveaux services aux communes** - Cfr métiers
- **Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux actionnaires**
 - Programme de **rencontres** entre in BW et les collèges communaux initié
 - **Implication** des communes poursuivie dans des dossiers majeurs (gestion des déchets, thermographie aérienne, Connect my home, etc)
 - Mise en place de **réunions de réflexion** avec les communes quant à la manière dont in BW peut venir en aide aux communes

- **Ressources humaines**

- **Être un employeur attractif**

- Diffusion des passeports de rémunération
 - Nouvelle plateforme de recrutement
 - Fondement d'une plateforme HCM

Nombre de collaborateurs (ETP)	467,3
Taux de turn-over moyen annuel (%)	3,65

Accidents de travail sans incapacité	11
Accidents de travail avec incapacité	22
Nombre de jours d'incapacité	887
Taux de fréquence des Accidents de travail	33,27

- **Prévention et protection au travail**

- Mise en place d'un **Comité de pilotage sécurité** afin de déployer une gestion structurée transversale et d'accroître le niveau de sécurité sur le terrain.
 - Instauration d'une nouvelle **procédure harmonisée** visant à faciliter le signalement des situations dites OUFIT (presqu'accident/situation dangereuse n'ayant pas entraîné de blessure), AIE (incident entraînant une blessure légère sans incapacité de travail) et accident de travail (incident entraînant une incapacité de travail).

LE CYCLE DE L'EAU

Production et distribution d'eau potable

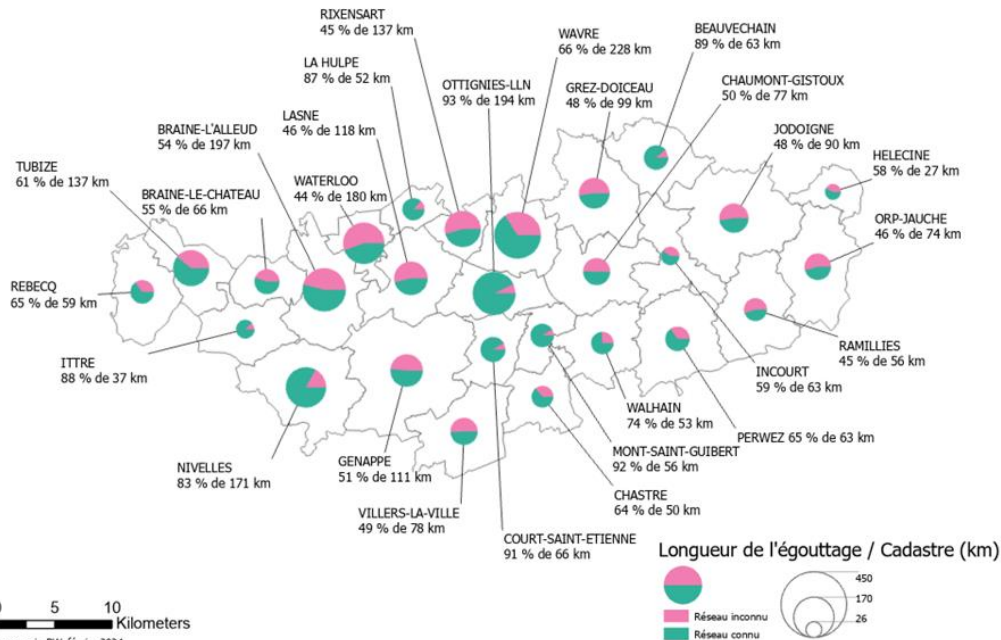
- Gestion de la crise **PFAS**
- Préparation (permis + marché) de la démolition du **Château d'eau de Corbais** en 2024 à remplacer par un double réservoir semi-enterré
- Réalisation d'une première analyse sur les puits dits « à fer » avec placement de sondes de niveau automatiques afin d'éviter la perte de productivité des puits en **ajustant les débits de pompage** en fonction des niveaux de nappe
- Cadastre des **piézomètres de contrôle** à disposition dans les zones de production
- Réalisation d'un **diagnostic environnemental** dans le cadre du lancement d'un Contrat Captage pour nos ressources de Limal
- Phase pilote du projet **Connect My Home**

Chiffres clés	2023	2022
Production d'eau potable	7 534 342 m ³	7.862.457 m ³
Achat d'eau	5.149.116 m ³	5.192.404 m ³
Volume d'eau injecté sur le réseau	11.407.604 m ³	11.713.911 m ³
Consommation facturée	10.384.043 m ³	10.498.597 m ³
Investissements (réseau et raccordements)	6.409.705 €	6.178.725 €
Rendement du réseau de distribution (volume consommé facturé / volume injecté)	90,3 %	89,6 %
Nombre de compteurs	90.082	89.293
Prix du Coût Vérité Distribution	2,47 €/m ³	2,26 €/m ³

Assainissement des eaux usées

- Retour à l'**équilibre financier** après 3 ans
- Niveau record d'**attribution de marchés** en stations d'épuration et collecteurs depuis 15 ans :
 - STEP/collecteurs : 12 marchés pour plus de 26 M€,
 - Égouts/voiries : 25 avant-projets, 13 projets, 14 attributions de marché
- Nouveau **contrat de service avec la SPGE** pour 20 ans
- Début des travaux de construction de l'unité de **dépotage des produits de curage** d'avaloirs à la STEP de Basse-Wavre
- Arrêt du **sécheur de boues** de Basse-Wavre
- Convention de partenariat pilote pour la **Gestion Intégrée de l'Égouttage** avec Ittre et Wavre
- Sélection des STEP de Rosières et Nivelles pour le projet **ReUSE** permettant d'effectuer des essais de réutilisation de nos eaux traitées respectivement en agriculture et dans le cadre de nettoyages de voiries.

Cadastre de l'égouttage communal



Chiffres clés	2023	2022
STEP en exploitation	38 (=632.000 EH)	
Taux d'équipement BW (RW 94%)	98%	
Taux de collecte	89%	
Taux d'égouttage	91%	
Eaux usées traitées	44.390.680 m ³	37.528.720 m ³
Gadoues de fosses septiques traitées	41.595 m ³	42.470 m ³
Production de boues solides	21 292 T	23.104 T
Production de boues solides séchées (pellets/poudres)	1.266 T	1.987 T
Inspection visuelle des réseaux d'égouttage	162 km	178 km
Réseaux cadastrés	200 km	170 km
Egouts cadastrés	62,6 %	55,2%

Le cycle des déchets



- Diminution de la **fréquence de collecte** de déchets résiduels (toutes les deux semaines) :
 - 4 communes-pilotes au 1/01/2023
 - 20 communes en 2024 : préparation des marchés publics
- Décision de **mutualisation** des coûts de collecte à partir de 2024
- Inauguration du nouveau **recyparc de Nivelles**
- Préparation du **contrôle d'accès** dans les recyparcs
- Déploiement d'un **plan de prévention** axé sur le zéro déchet, la réutilisation, la propreté publique
- Nouveau **sac en plastique** vert pour la collecte des déchets organiques, plus robuste que le sac compostable
- **Déstockage** au CDT des **6.000T de déchets ménagers** stockés en 2022 lors des travaux sur la ligne 1 de l'UVE
- **Stockage** au CDT de **2.000T d'encombrants** pendant les travaux sur la ligne 2 de l'UVE en été et déstockage en automne
- Travaux **ligne 2 UVE**



Chiffres clés	2023	2022
Quantité globale de déchets collectés	494*	482,95*
Collecte OMR (28 communes). Objectif 90kg/an/hab Sacs (20 communes) CAP (8 communes)	112,72* 125,46* 62,23*	117,09* 130,59* 63,56*
Collecte déchets Organiques (28 communes) Objectif 25kg/an/hab	10,47*	9,55*
3 communes pilotes du changement fréquence de collecte OMR Organiques	100,55* 14,46*	125,92* 3,66*
PMC collectés en porte à porte	19,92*	17,90*
PMC collectés (objectif 23kg/an/hab)	24,31*	21,83*
Déchets collectés en recyparcs	103.591 T	97.557 T
Déchets verts traités (2 plateformes compostage)	31.542 T	31.087 T
Valorisation déchets à l'UVE	98 186 T	76.381 T
Transfert de déchets vers d'autres UVE	0	643 T

* kg/an/hab

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

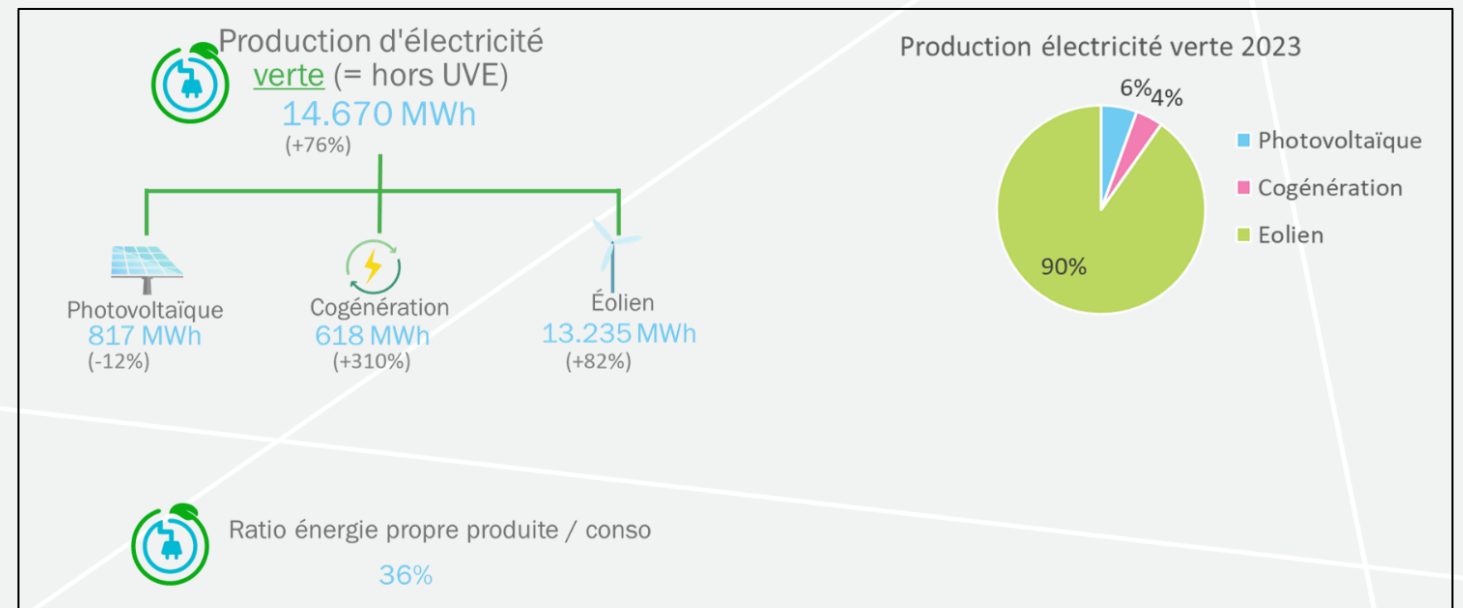
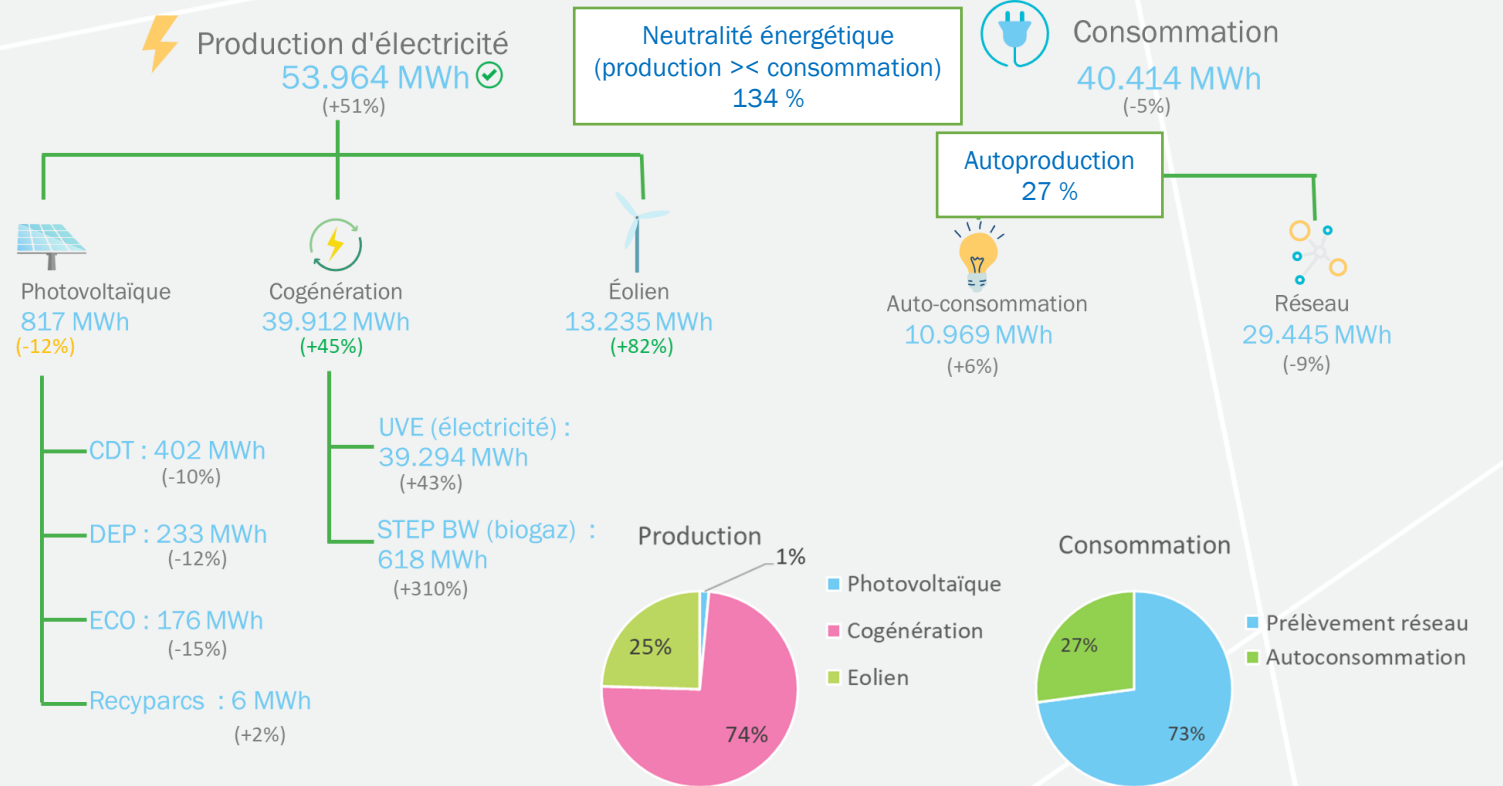
- Approbation par le Gouvernement wallon de la **révision du plan de secteur** en vue de créer, sur le site de la **Sablrière à Mont-Saint-Guibert**, une zone d'activité économique industrielle, une zone naturelle et une zone agricole. Objectif : créer un Parc d'Activités Economiques thématique dédié à la valorisation des déchets, l'économie circulaire et l'autonomie énergétique.
- Introduction au Gouvernement wallon du dossier de révision du plan de secteur en vue de l'inscription d'une **Zone d'activités économiques mixtes à Marbais**
- « **Sur le champ** » :
 - Accueil des occupants (brasserie coopérative de l'Orne, made in BW, Bon.comme)
 - Pose de la première pierre
 - Plan de rénovation / réaménagement, notamment pour l'accueil de Wooster et Les coins de champ
 - Subsidés :
 - 1.563.000 € « Valorisation des biens à haute valeur patrimoniale »
 - 493.990 € « Relocalisation alimentaire » pour l'installation d'une laverie de légumes et de chambres froides à destination des producteurs du Brabant wallon
- Pilote du développement du site « Croix 1 » à Ramilies du Schéma de Cohésion Territoriale de la Croix de Hesbaye visant la création de « **New Places Of Working** »
- Inauguration de la seconde phase d'équipement du Parc d'affaires « **Les portes de l'Europe** » à Nivelles nord
- Mise en service des infrastructures du nouveau parking du **crématorium** & poursuite des travaux d'agrandissement

Chiffres clés	2023	2022
Ha cédés dans les PAE	7,5	12,44
Patrimoine immobilier mis en location	60.037 m ²	51.879 m ²
Taux occupation	88,39 %	87,9 %
Entreprises ayant acquis un terrain	8	17
Nouveaux locataires	8	14
Emplois générés	733	340

Superficies cédées 2023		
PAE	m ²	%
Nivelles Nord Portes de l'Europe	26.310	35%
Nivelles Sud extension	10.187	13%
Tubize II	23.206	31%
LLN	15.815	21%
TOTAL	75.518	

Décarbonation et digitalisation

- Création d'un **département interne** : **Transition numérique et durable**
→ POLLEC, Smart City, IT, SMI, énergie
- Engagement d'un chef de service **Risques et systèmes de management intégré**
- **POLLEC** :
 - Engagement **2ème** **coordinateur supracommunal**
 - **Thermographie** aérienne
- **Smart City : Open Data**
 - 4^{ème} mission Référent Smart Région
 - Préparation plateforme **e-zy BW**
- Programme **Digitalisation interne** 
- Réévaluation des conditions du projet **PIPER-BW**





Marche caritative « Un marcheur au grand cœur »

11 février - 14 mars 2023

1.250 km en 32 étapes de LLN (MIC) jusqu'à Monaco

Mobilisation in BW : organisation, navettes, souper, équipe de 28 marcheurs ayant parcouru ensemble 247 km.

+/- 20.000 € répartis entre 3 associations (dont Bâtisseurs d'étoiles)



15/10/2022 - 15/10/2023

960 kg récoltés



Tournoi caritatif de Padel

17 septembre 2023

40 joueurs dont 6 représentants in BW

+/- 1.000 €



Bourse 25.000 €

Financement d'une chercheuse pendant 1 an (avec récurrence sur 3-4 ans)

Maladies rares, orphelines, pathologies lourdes ou délicates

RAPPORT DE GESTION 2023



in bw



in bw

Principaux risques incertitudes opportunités



- Projet global de **gestion des risques** initié → définition d'une méthodologie adaptative visant à mutualiser l'identification, l'évaluation et le traitement des risques
- Multiplication d'articles dans la presse sur les **paramètres émergents** dans certains cas à charge des distributeurs d'eau
- Garantir un **financement** juste et équitable de la politique de l'eau
- Taxe **CO₂ UVE**
- Combler la capacité de l'UVE avec les **DIB**
- Classement des **mâchefers** en déchets écotoxiques
- Site de grand intérêt biologique **SGIB** du PAE « Les Portes de L'Europe » Nivelles Nord : impact potentiel sur les futurs acquéreurs
- Attractivité & Rétention des talents - Pénurie de **main d'œuvre** technique



- Application pratique du nouveau **contrat de service** avec la SPGE
- Nouvelles missions dont les contours ne sont pas bien définis : **GIEg** (Gestion Intégrée des Egouts), **CAI** (Gestion des Contrats d'Assainissement Industriel)
- Financement des travaux de **réhabilitation des égouts** et de la **gestion des eaux parasites**
- Contrôles **PFAS UVE**
- **PPP** suite au nouveau décret déchets
- **Schéma de développement du territoire** (SDT) : réduction des artificialisations des terrains, gestion des compensations, reconnaissance BW pôle majeur
- Infrastructure et équipement de la ZACC de l'**Espérance** à Braine-le Château
- Fluctuation des **prix** des fournitures et sous-traitants



- **Plateformes sectorielles** EAU
- Construction unité de **biométhanisation**
- Etude de nouveaux **lieux de résidences économiques**
- Réalisation d'un **Diagnostic territorial** pour les communes (inscription centralités dans le cadre du SDT/SDC)

Décision

Approbation des rapports annuel et de gestion 2023

Résultat des votes

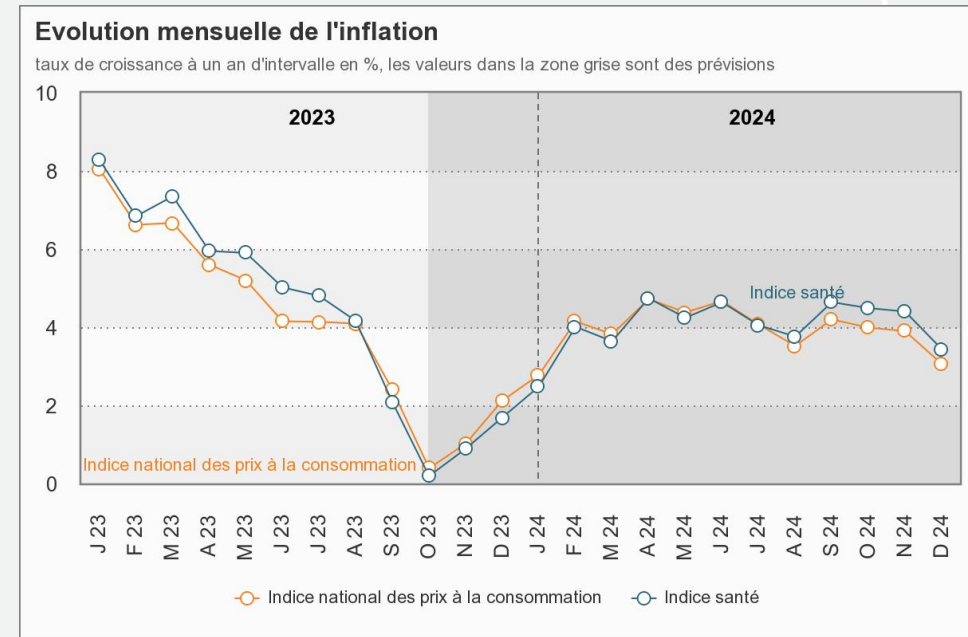
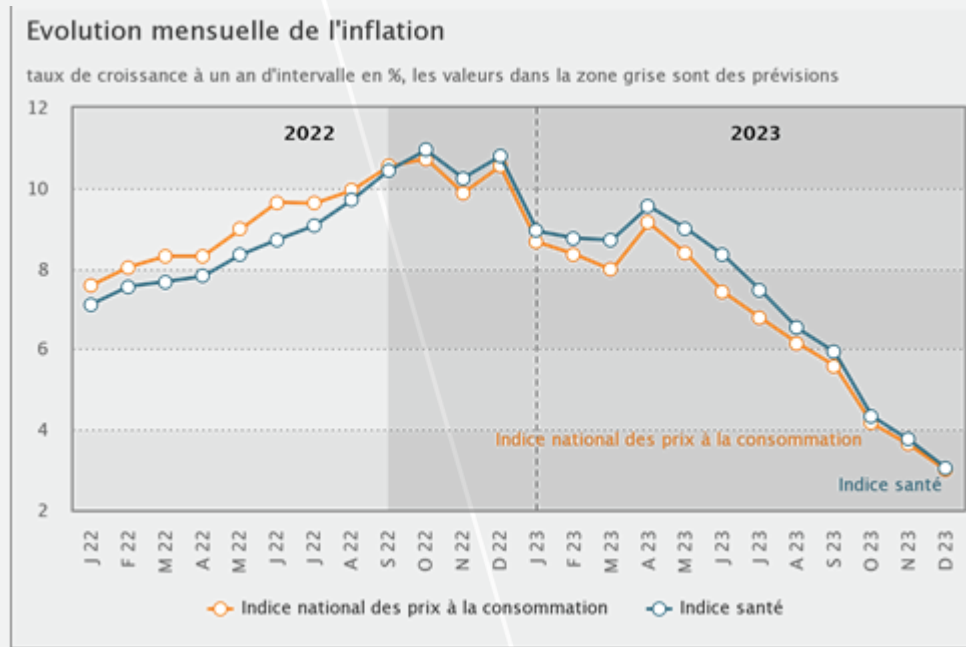


3. Comptes annuels 2023 et affectation des résultats

I. CONTEXTE ET HYPOTHESES

INFLATION - ENGAGEMENT - SERVICES SUPPORTS - PROJETS

1. Inflation



	Prévue lors du budget 2023 (09/2022)	Réalisé
Année 2021	2,1 %	2,44%
Année 2022	2,8 %	9,59%
Année 2023	6,5 %	4,06%

Comme le montrent ces 2 graphiques (regarder surtout l'année 2023) la courbe prévue a été assez bien respectée, l'inflation est même descendue plus bas que prévu d'où une inflation finale de 4,06 % en 2023.

INFLATION - IMPACTS

1. Indexation des salaires

- 2 x 2 % en 2023
 - + 5,5 % impact des 5 indexations de 2022
 - + évolution de carrière et embauches
- ➔ rémunérations + 10 % par rapport à 2022.

2. ↗ prix consommables comme la chaux (+250%)

3. ↗ sensible coût matériaux et main-d'œuvre ➔

↗ coût Investissements / Infrastructures / Maintenance

4. ↗ Energie Eau potable / Assainissement / Monnet et Créma

UVE (+)

5. ↘ Cotisation de responsabilisation 228.055 euros au lieu de 642.618 en 2022

II. RESUME RESULTATS

II. RESUME RESULTATS (avant neutralisation déchets)

Département	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Ecart R2023 vs R2022	Budget 2023	Ecart R2023 vs B2023
⊕ ASSAINISSEMENT	-3 098 228	-810 717	422 512	1 233 230	41 455	381 057
⊕ DECHETS	236 224	-1 547 398	-3 463 776	- 1 916 378	13 662	-3 477 438
⊕ EAU POTABLE	3 945 179	2 835 575	4 142 969	1 307 395	1 714 863	2 428 106
⊕ ECONOMIQUE	3 855 489	2 191 652	72 445	- 2 119 207	4 212 500	-4 140 055
⊕ TRANSFORMATION	-54 167	-214 014	-275 467	- 61 453	-238 645	-36 822
Total général	4 884 496	2 455 097	898 683	- 1 556 414	5 743 835	-4 845 152

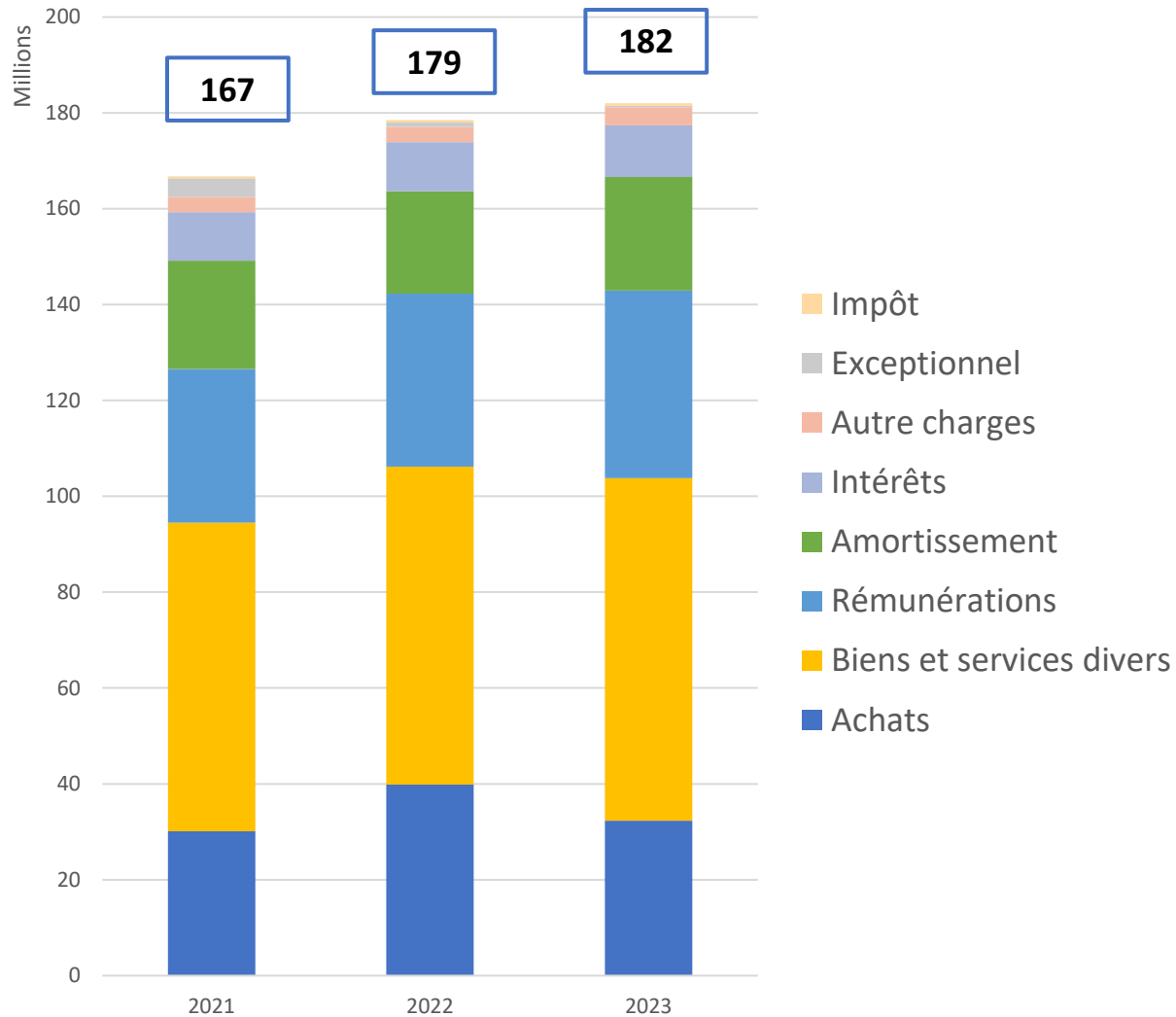
RESUME RESULTATS (après neutralisation déchets)

Département	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Ecart R2023 vs R2022	Budget 2023	Ecart R2023 vs B2023
⊕ ASSAINISSEMENT	-3 098 228	-810 717	422 512	1 233 230	41 455	381 057
⊕ DECHETS	0	0	0	0	13 662	-13 662
⊕ EAU POTABLE	3 945 179	2 835 575	4 142 969	1 307 395	1 714 863	2 428 106
⊕ ECONOMIQUE	3 855 489	2 191 652	72 445	- 2 119 207	4 212 500	-4 140 055
⊕ TRANSFORMATION	-54 167	-214 014	-275 467	61 453	-238 645	-36 822
Total général	4 648 272	4 002 495	4 362 459	359 964	5 743 835	-1 381 376

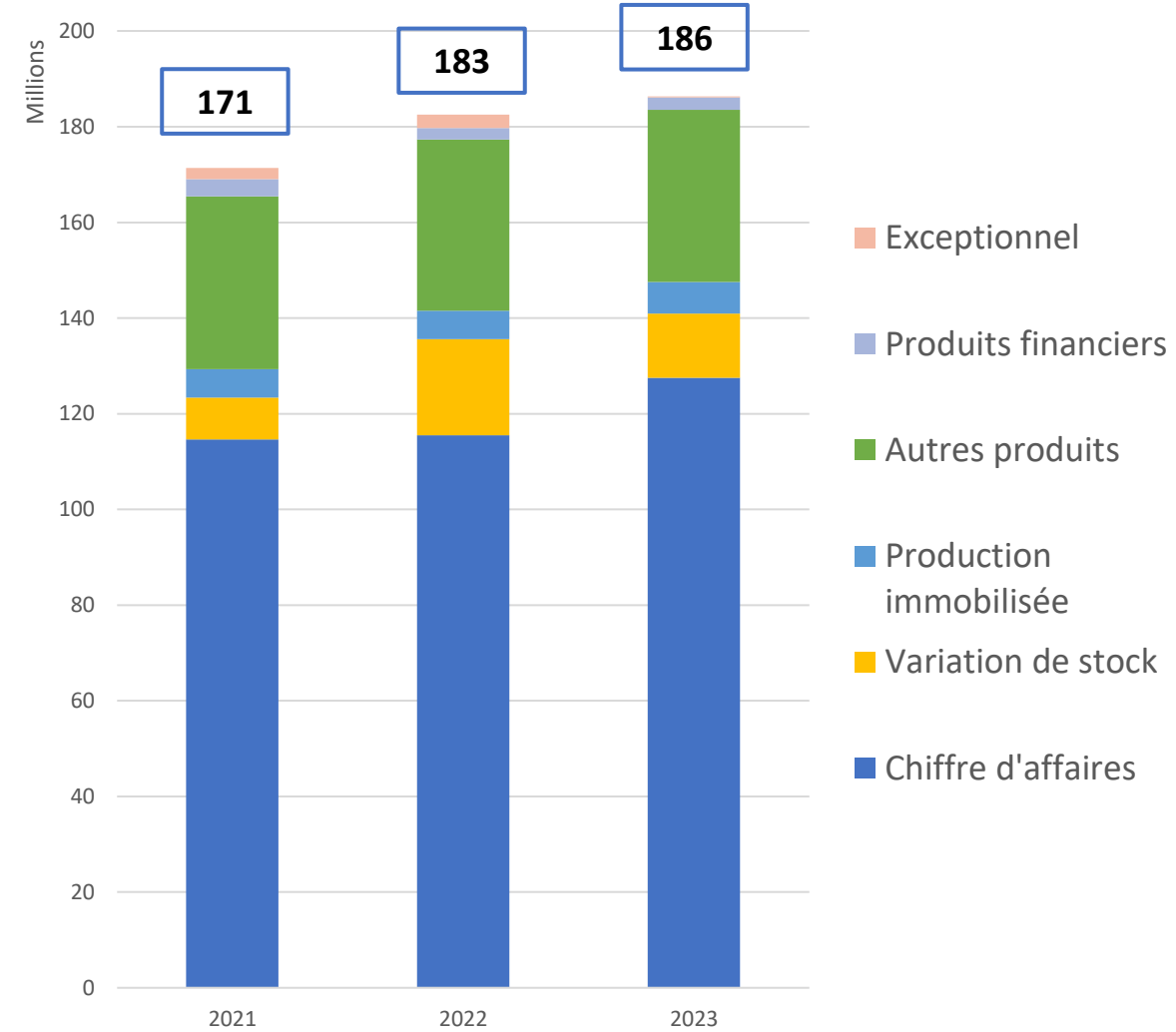
III. EVOLUTION DES AFFAIRES ET IMPACT SUR LE RESULTAT PAR DEPARTEMENT

ANALYSE MACRO A l'échelle d'in BW

EVOLUTION DES CHARGES

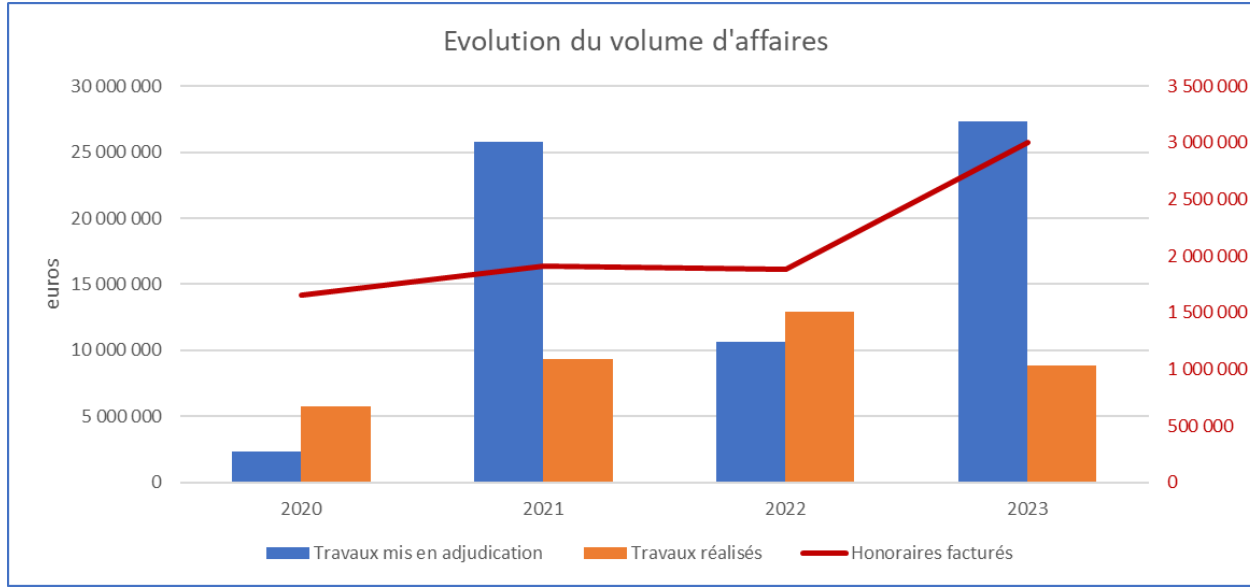



EVOLUTION DES PRODUITS



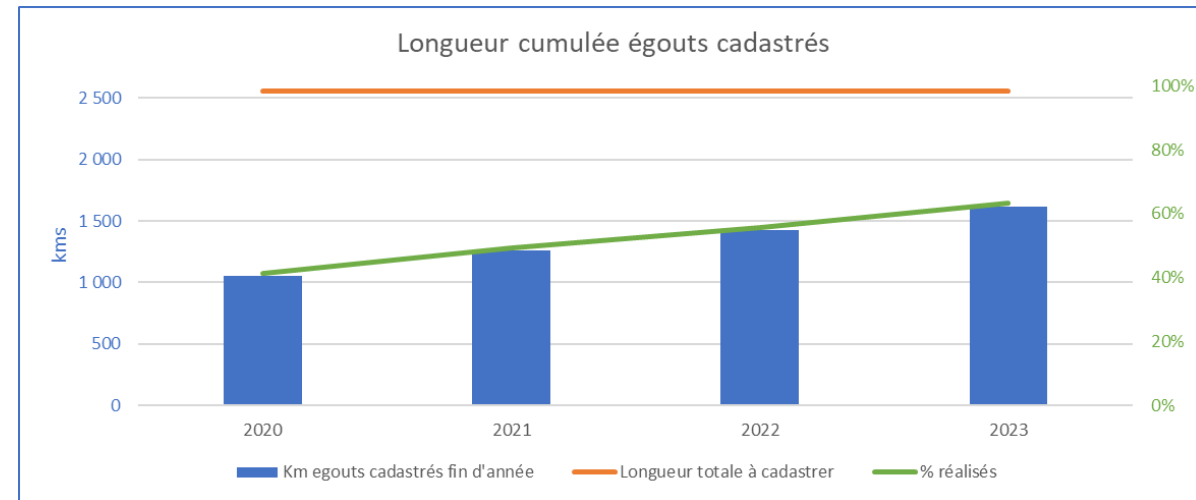
CYCLE DE L'EAU

ASSAINISSEMENT



- Hausse volume activité (études)
- honoraires facturés + 1,1 million euros
-  2024 : SPGE réduit sensiblement la voilure des investissements en BW

- Le cadastre des égouts se poursuit avec plus de 60 % de la longueur réalisée



EAU POTABLE – Evolution des Affaires

Forte inflation

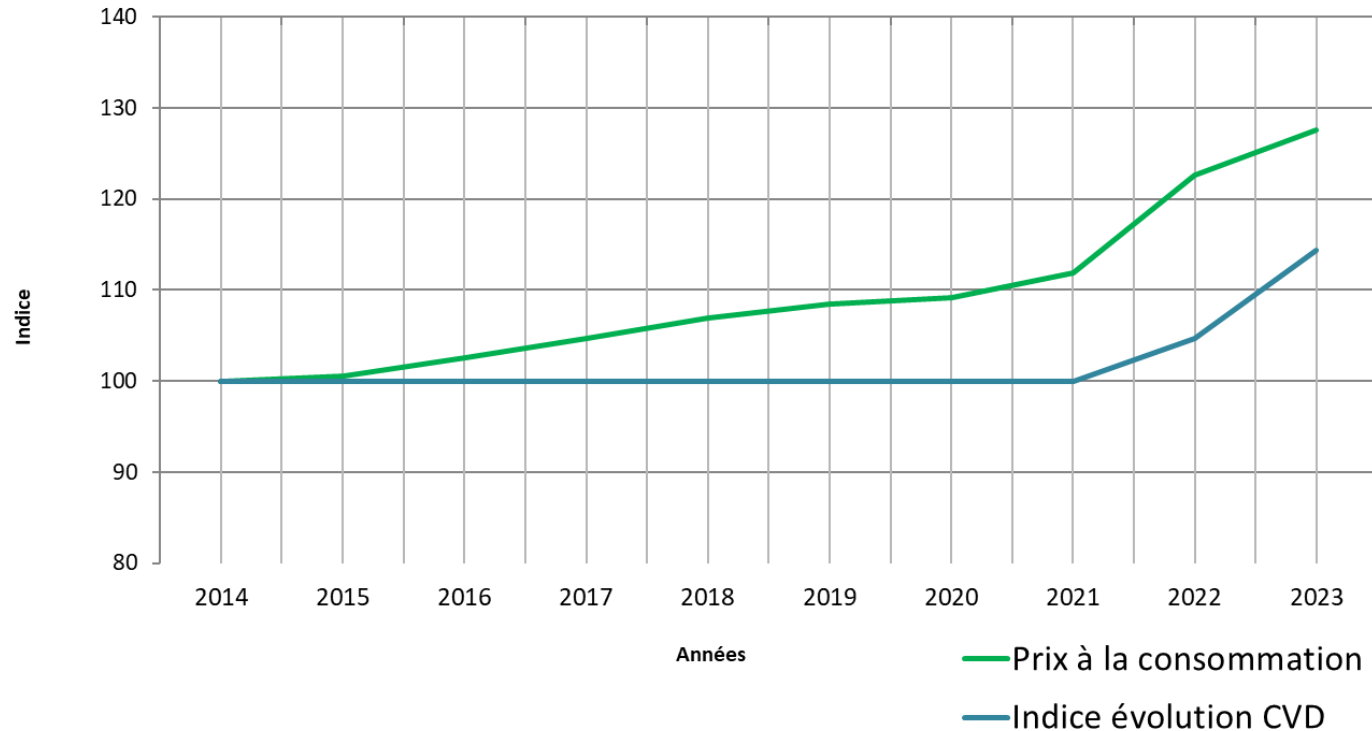


↗ tarif décidée et obtenue en 2022



↗ CVD +0,21 €/m³ à 2,47 €

Evolution du CVD (facture 100 m³)
par rapport à l'indice des prix (2014 = indice 100)



Evolution tarif
largement sous
l'inflation

EAU POTABLE – Éléments qui ont influencé positivement le résultat

Éléments	Impact positif sur le résultat
ENERGIE (X2 au lieu de X3)	700 000
SUBSIDE EXCEPTIONNEL (RW)	790 000
AUTRES PRODUITS	630 000

➔ PAS D'AUGMENTATION DE TARIF EN 2024

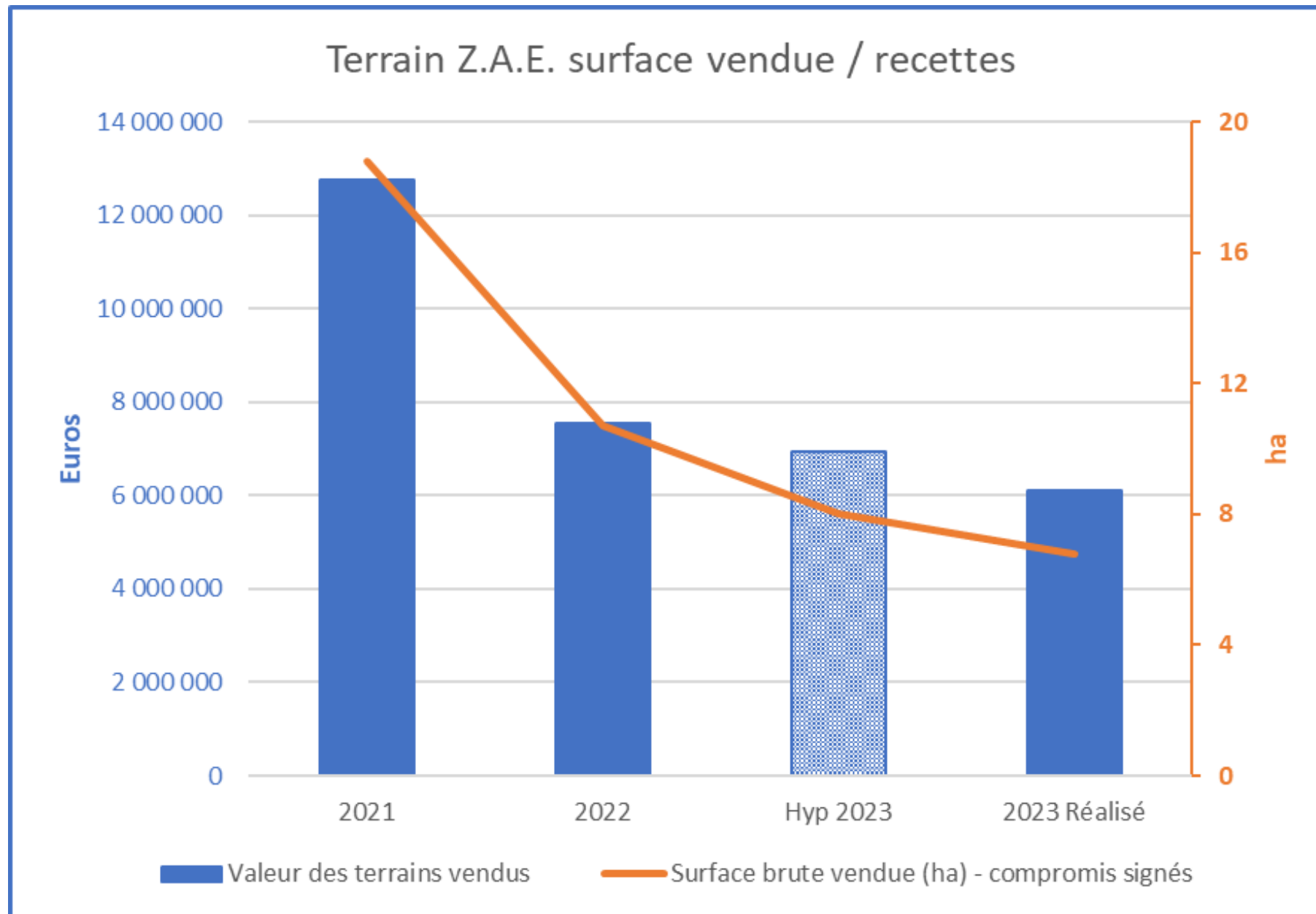
DEVELOPPEMENT

ECONOMIQUE

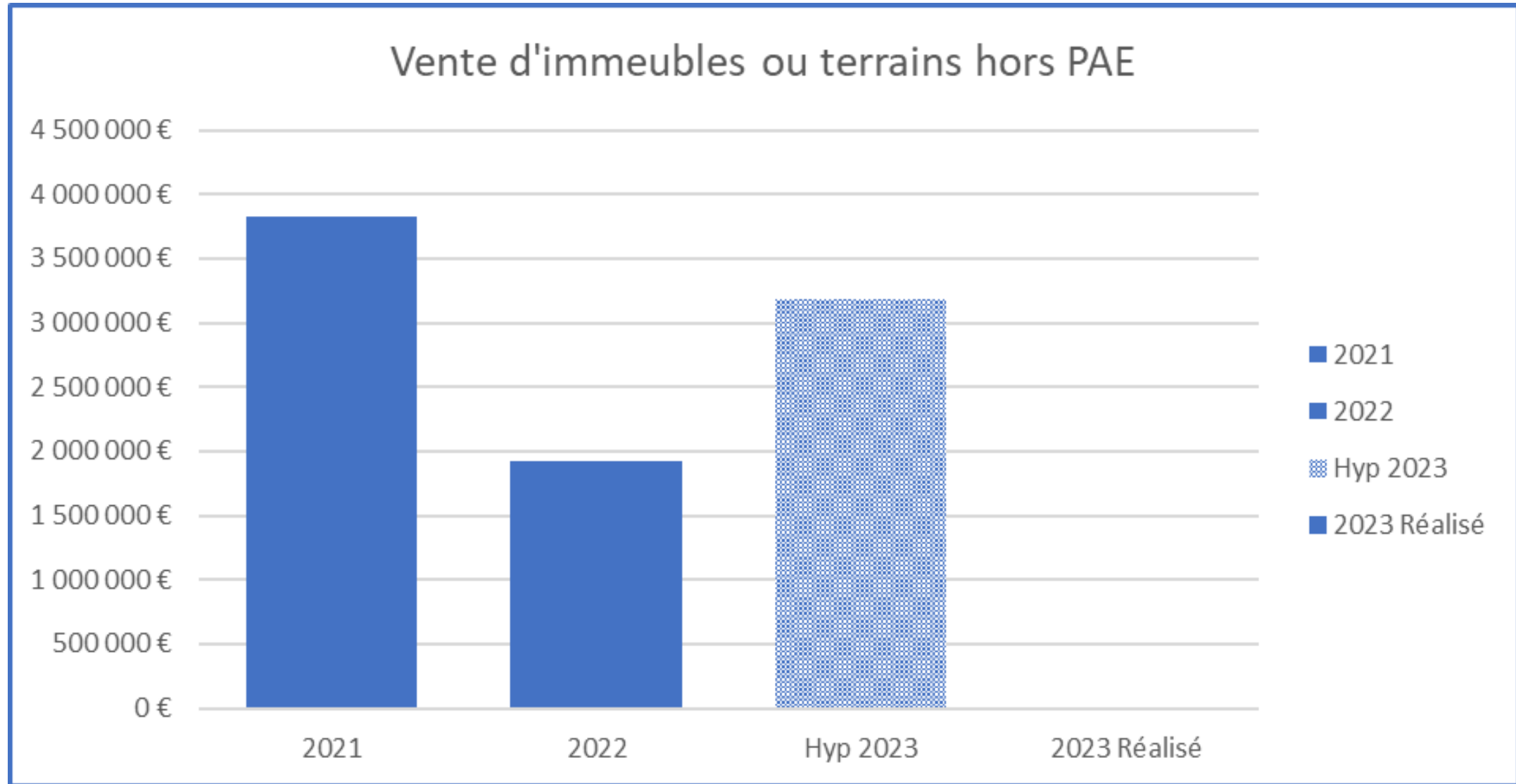
&

CREMATORIUM

ECO / VENTES TERRAINS P.A.E.

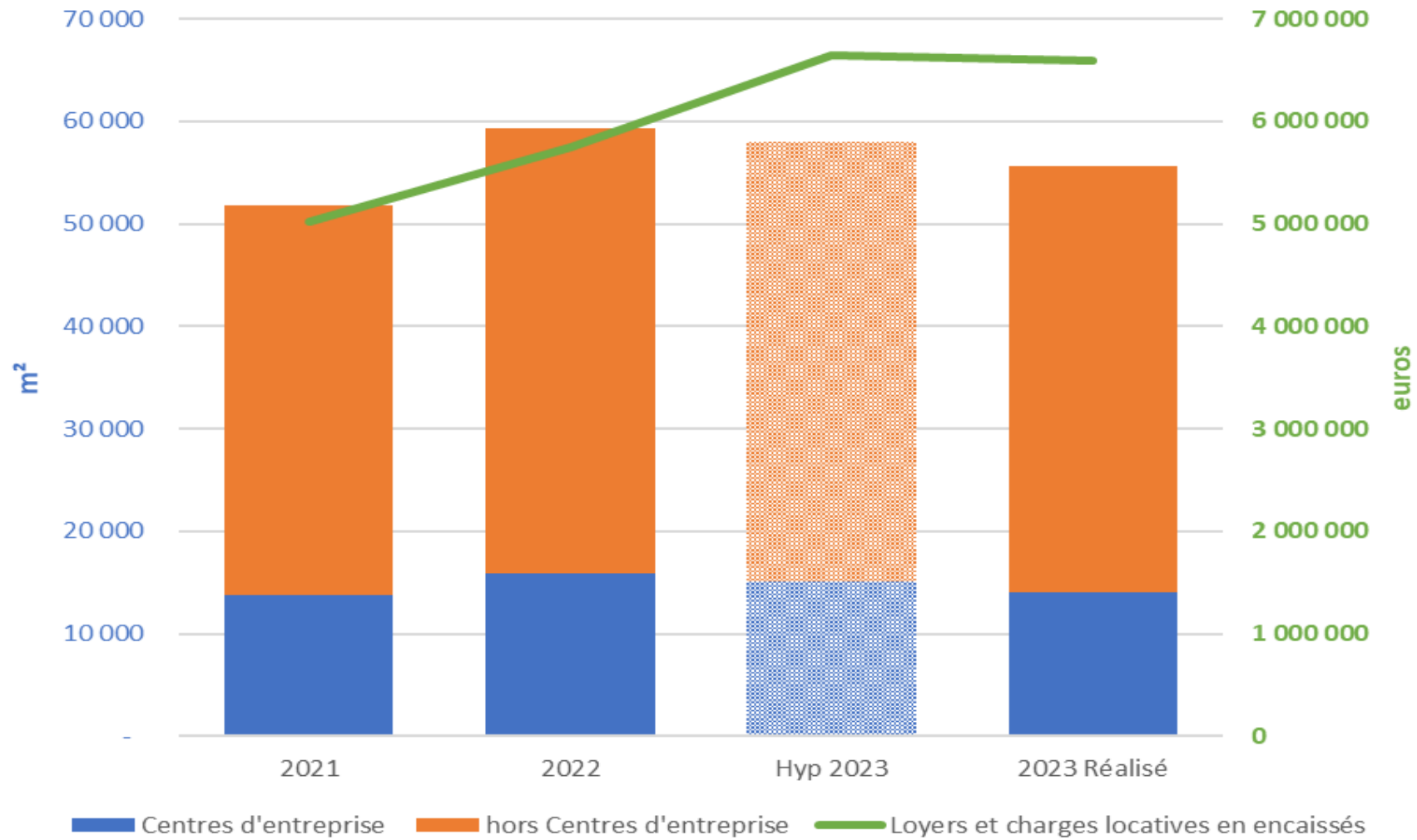


ECO / VENTES IMMEUBLES



ECO ACCUEIL ENTREPRISES

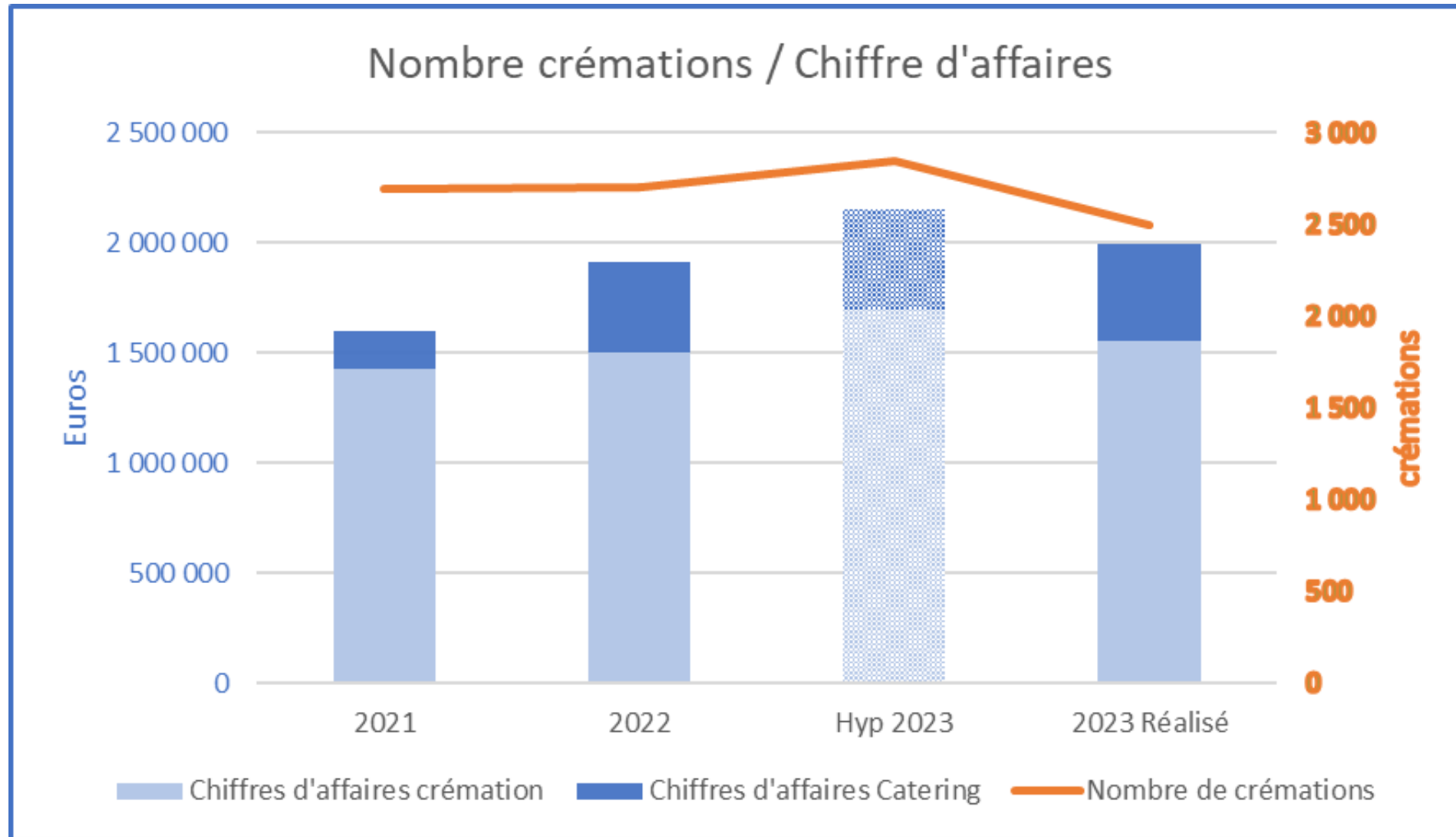
Location entreprise
Surface occupée / loyers encaissés



Charges : + 370 000

Recettes : + 900 000

CREMATORIUM



Résultat à l'équilibre

SMARTCIY POLLEC

SMARTCITY / POLLEC – Résultat

RESULTAT 2023 : - 275.000

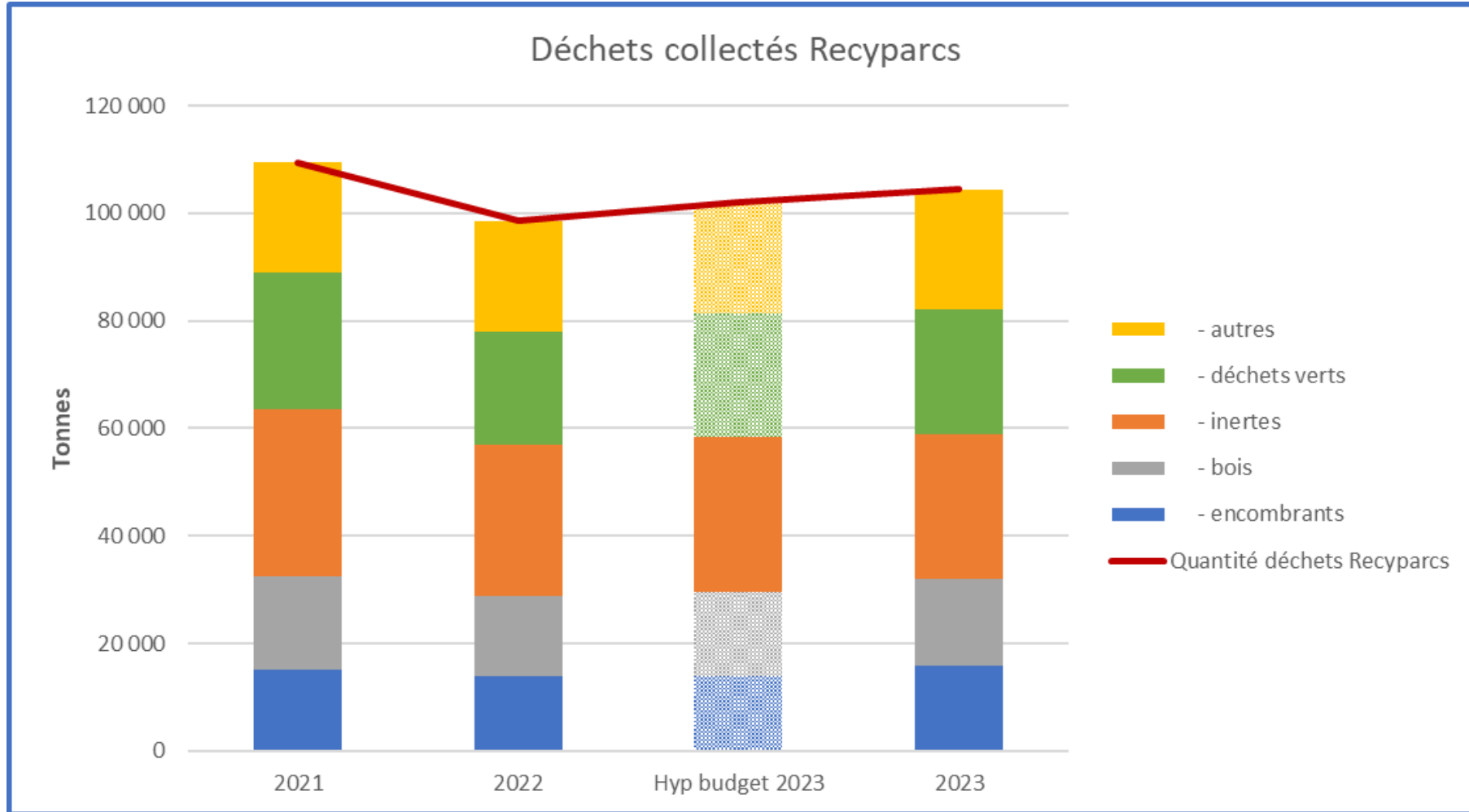
Objectif : Aider les communes en matière de:

- ❑ Mise en place d'actions de lutte contre le réchauffement climatique (POLLEC)
- ❑ Digitalisation (SMARTCITY)

- Salaires des agents partiellement subsidiés
- Licences plate-forme future-proofed offertes aux communes (jusqu'en 2023)
- Développement plate-forme EZY-BW (Open Data)

CYCLE DES DECHETS

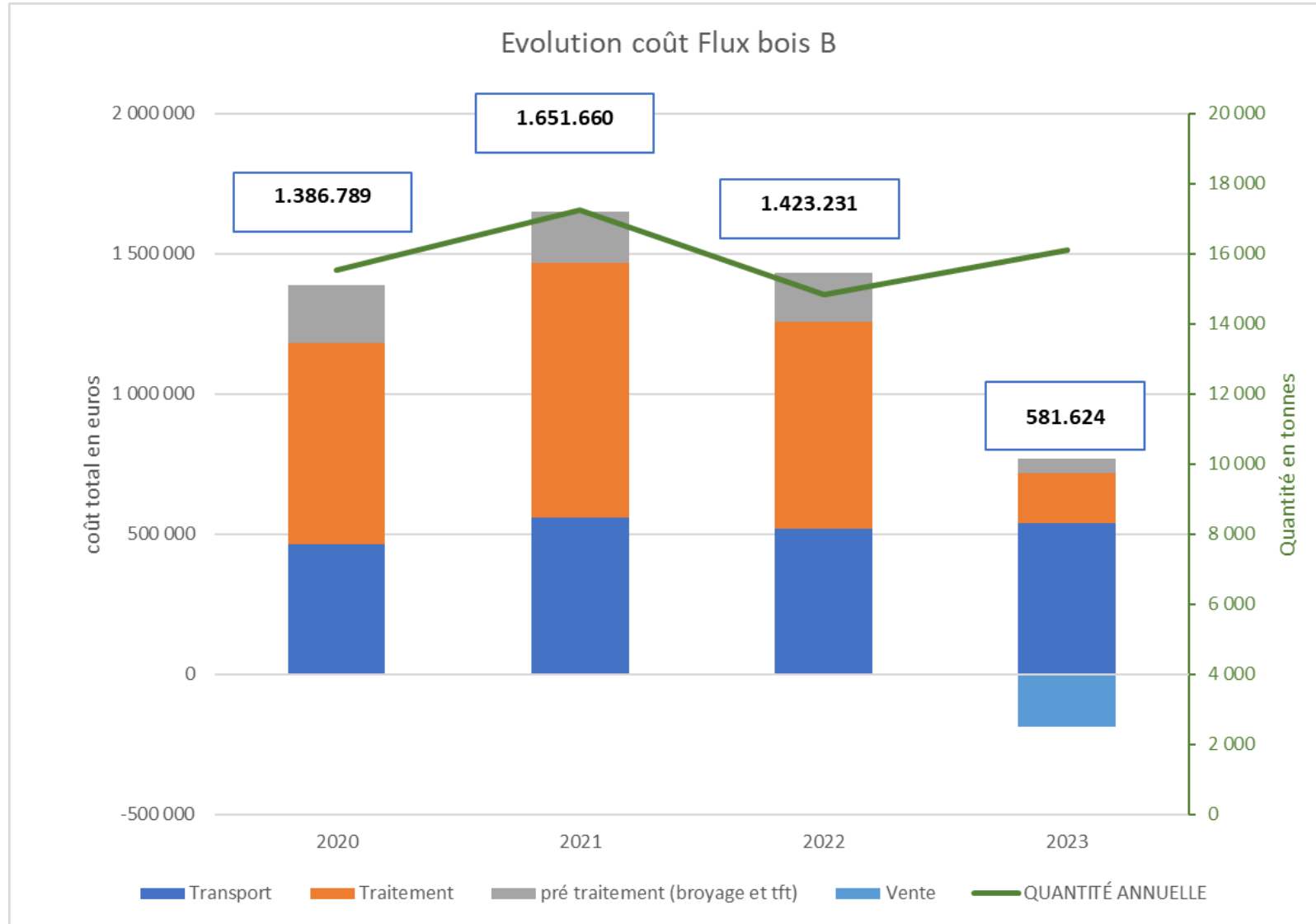
DECHETS - RECYPARC



4 Fractions représentent
80 % des Quantités
collectées
ENCOMBRANT
INERTES
BOIS
DECHETS VERTS

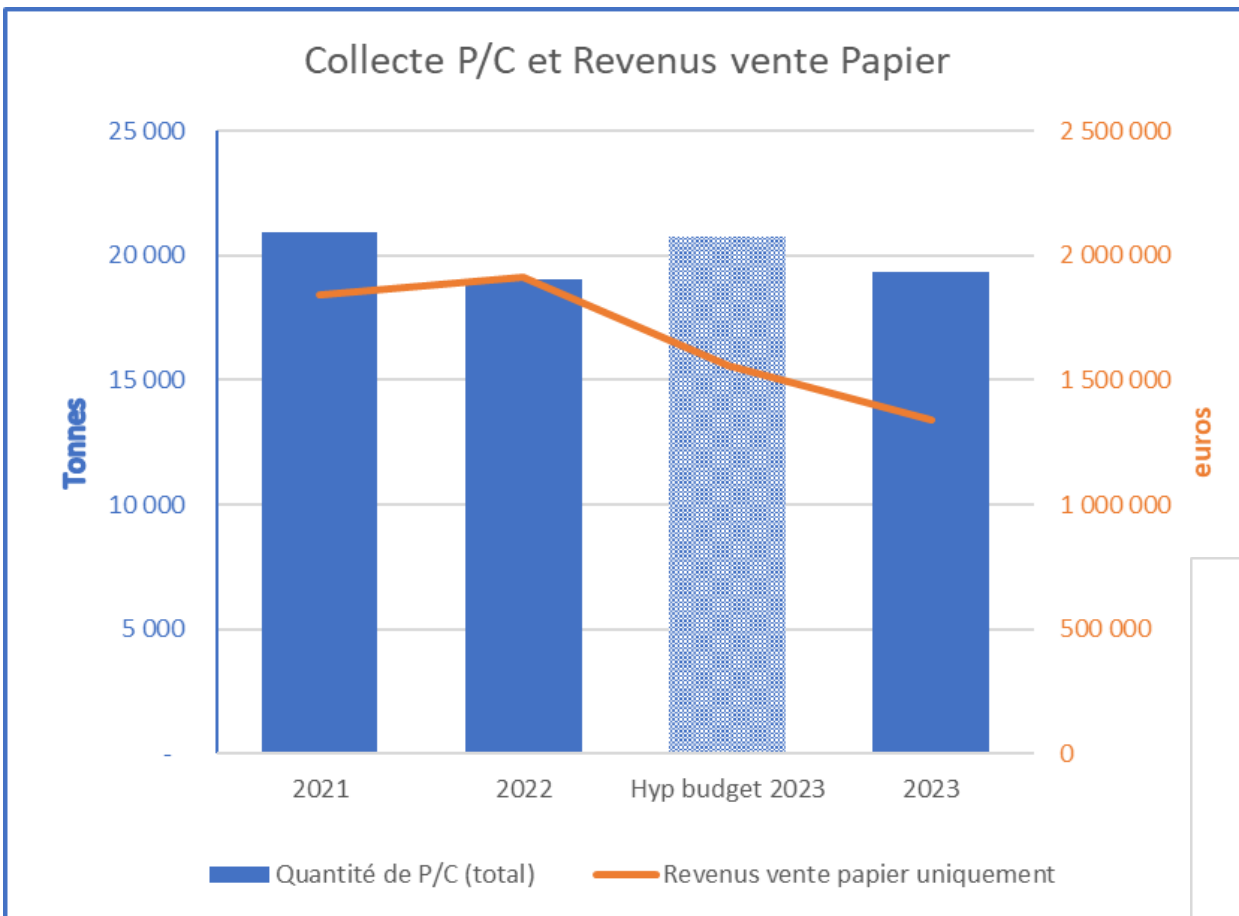
➤ QUANTITES + 5 000 T
➤ Cout Transport et Traitement


DECHETS - FOCUS BOIS B



Impact positif + 840 000

DECHETS - Focus PAPIER/CARTON

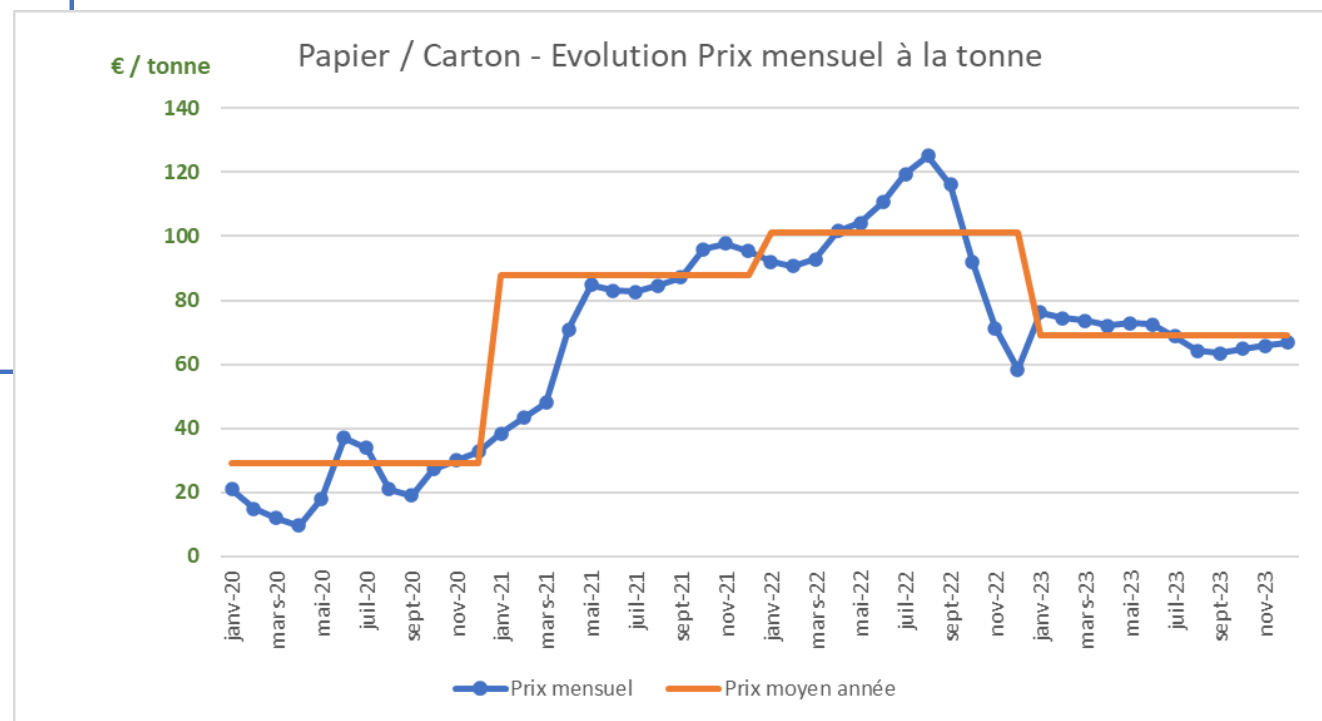


Q 

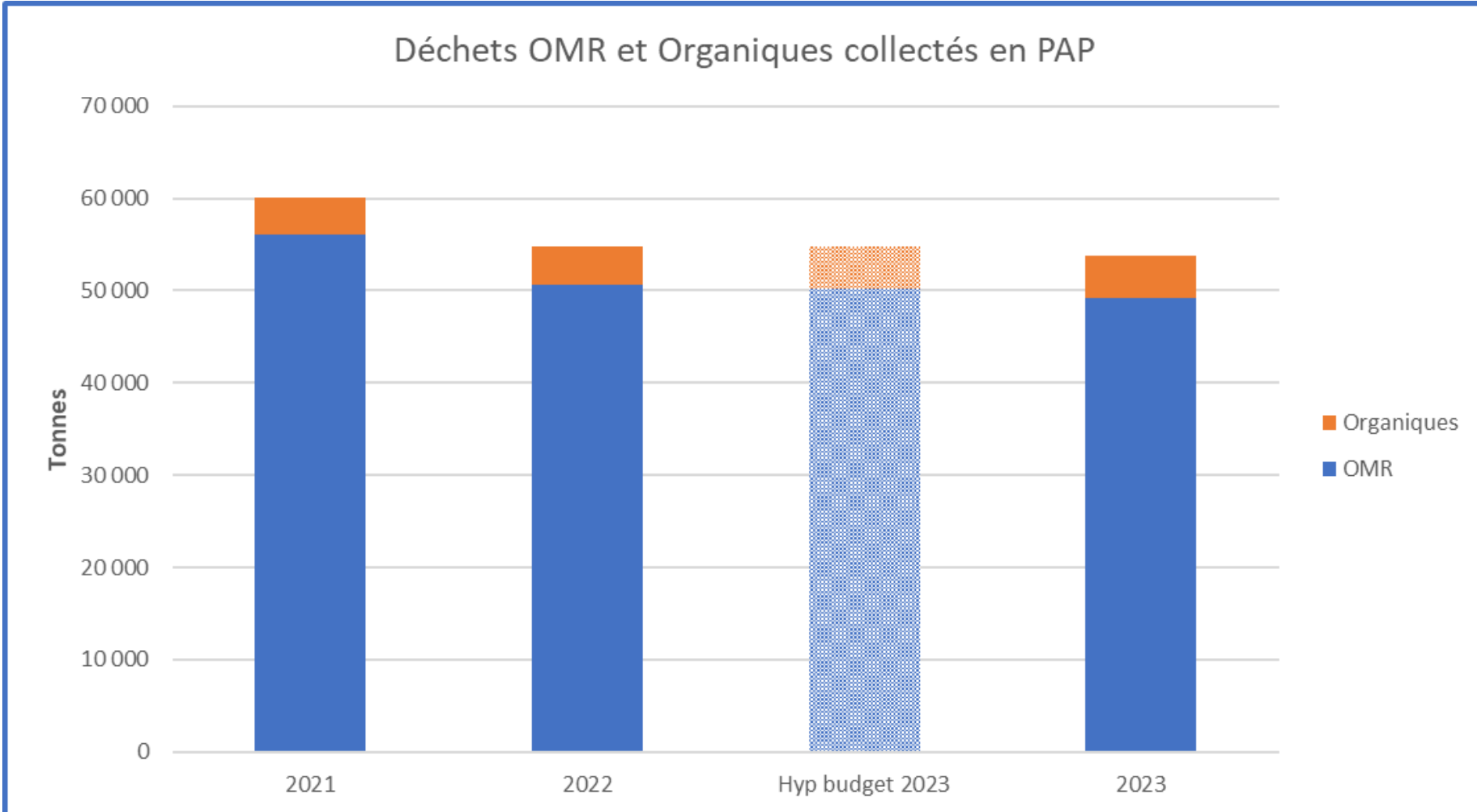
Prix moyen ↘

De 101 €/T → 69 €/T

↘ Recettes - 574 000 €

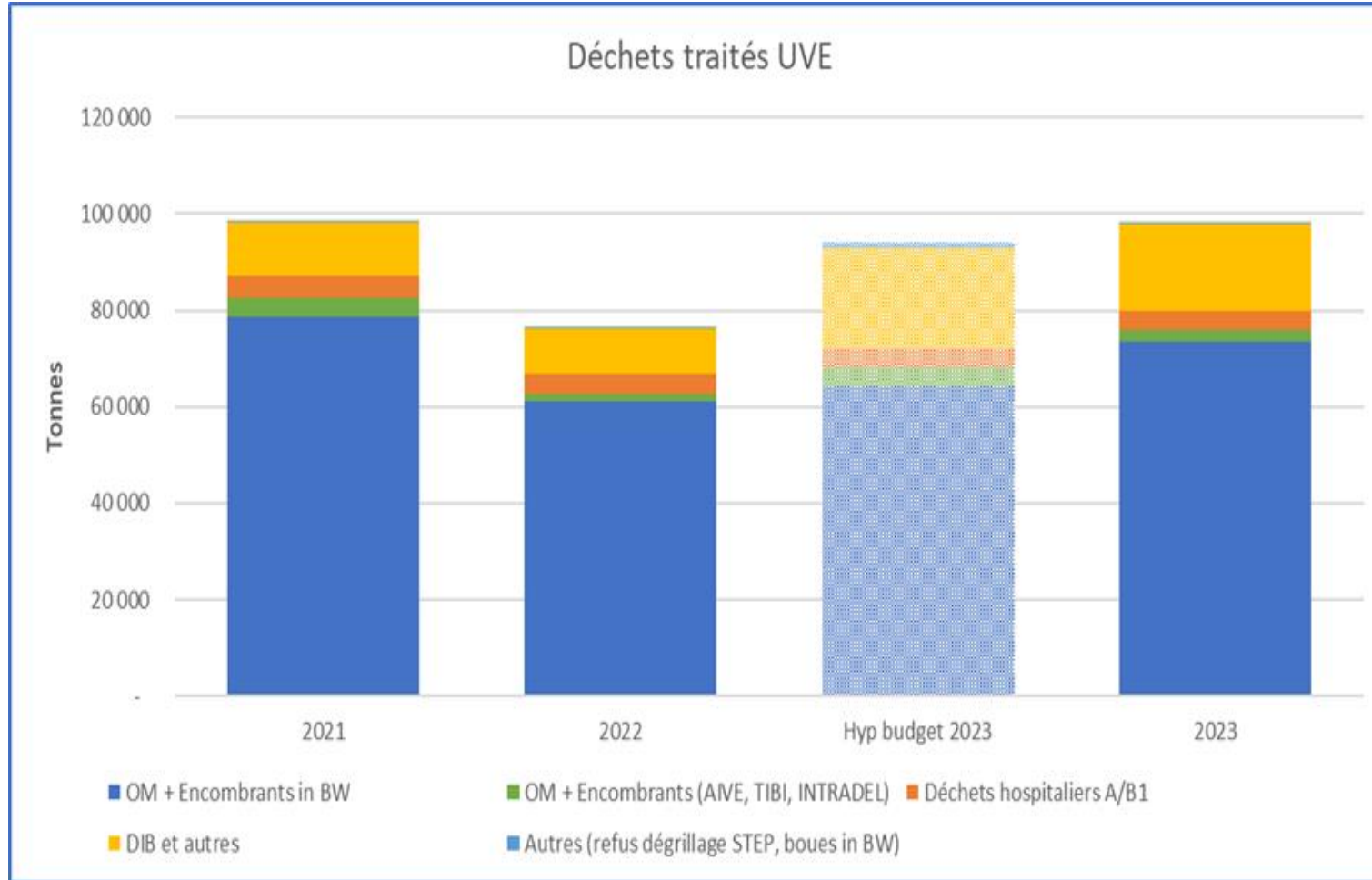


DECHETS –OMR et ORGANIQUES



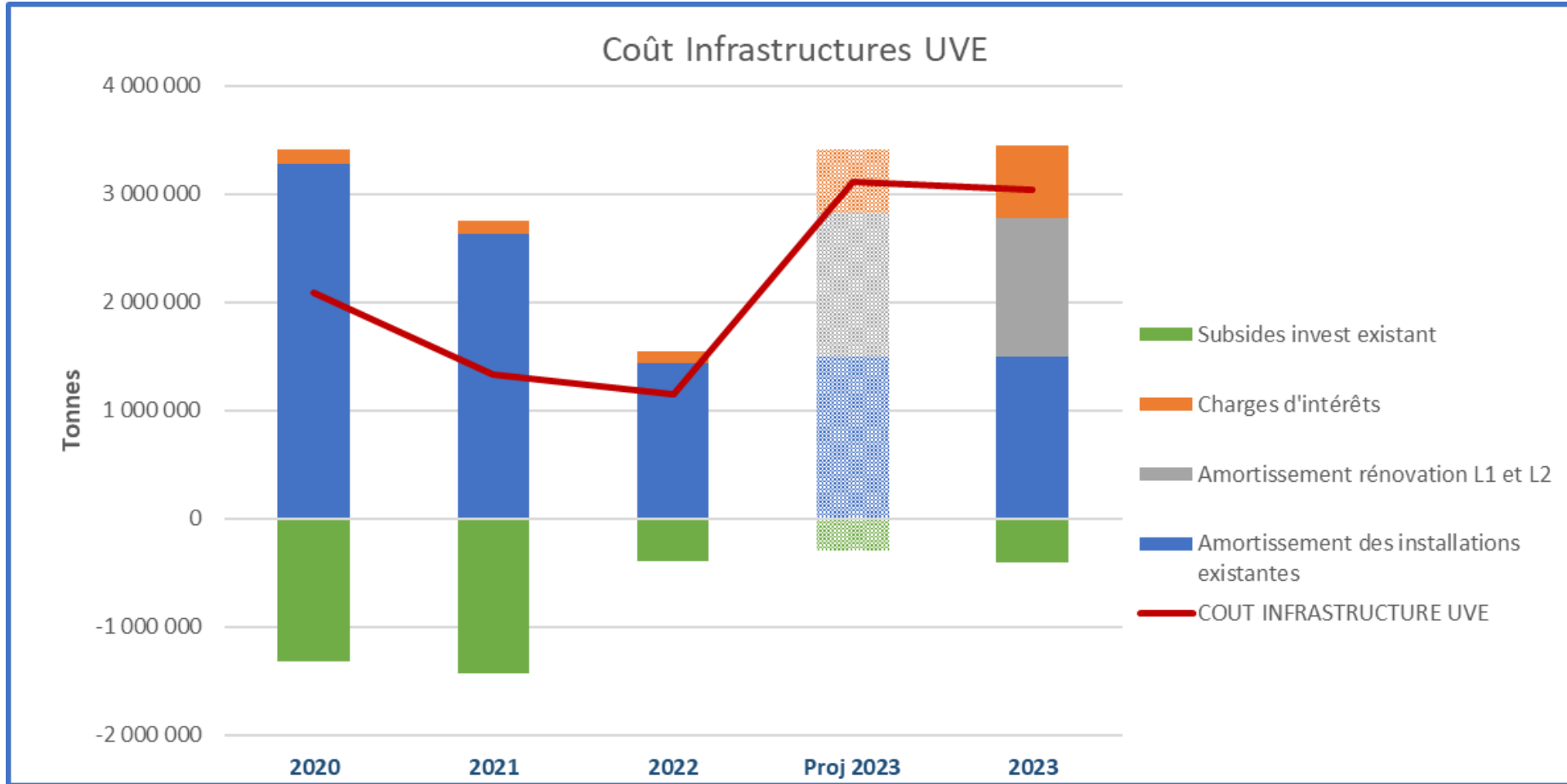
Diminution progressive des Q collectées (encore plus marqué en 2024)

DECHETS - UVE



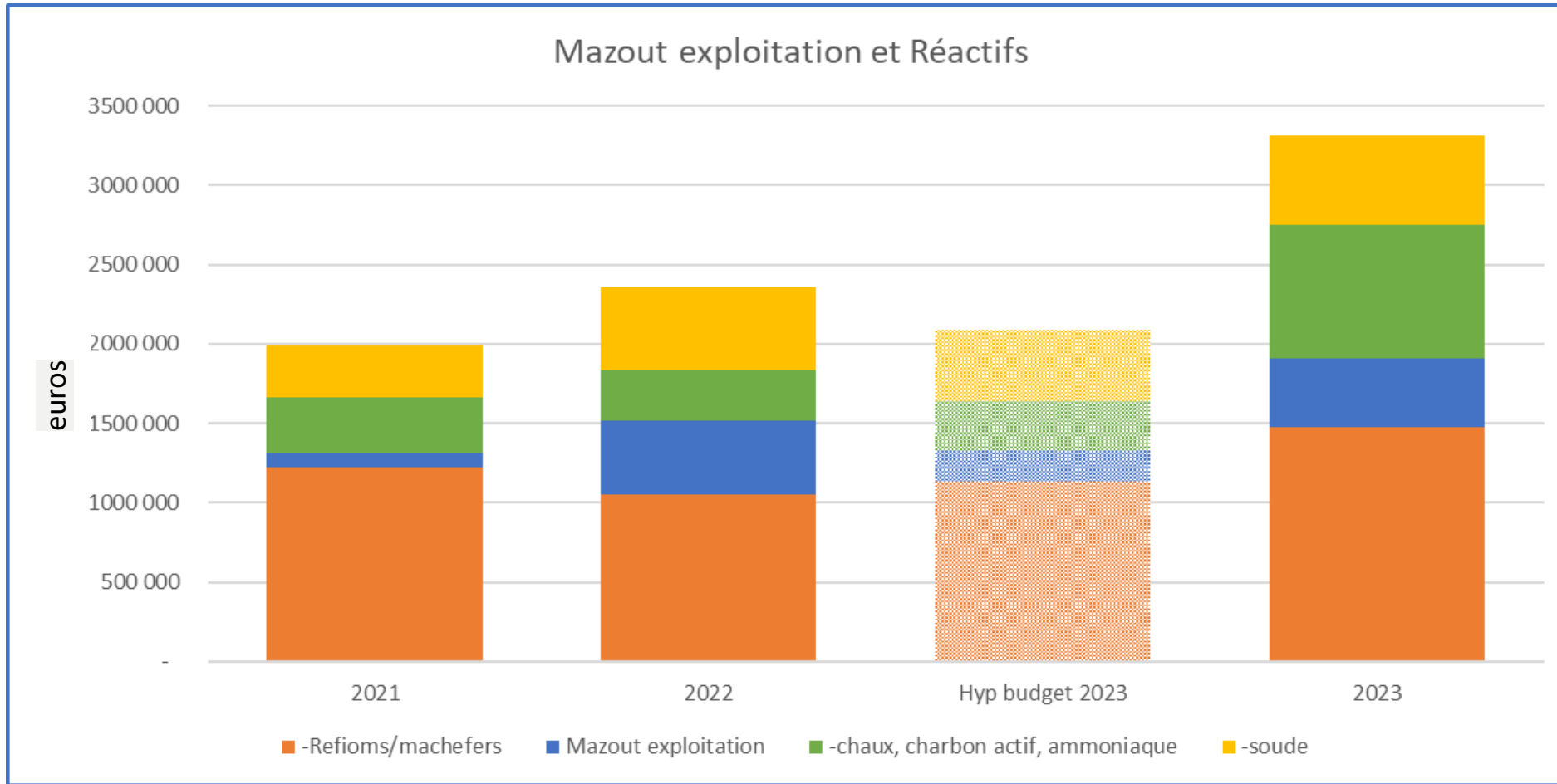
- Retour capacité +/- 100.000 T
 - Arrêt L2
 - 3000 T de capacité
 - électricité produite
 - 6 000 T stockées suite arrêt L1 traitées sans recettes
 - ↗ Encombrants (+ 2 000 T)
- ➔ incapacité à prendre + de DIB
- ➔ manque à gagner de +/- 600 00 euros en 2023

DECHETS – UVE Rénovation impact financier



SUITE RENOVATION
↗ charges infrastructure + 1,9 millions

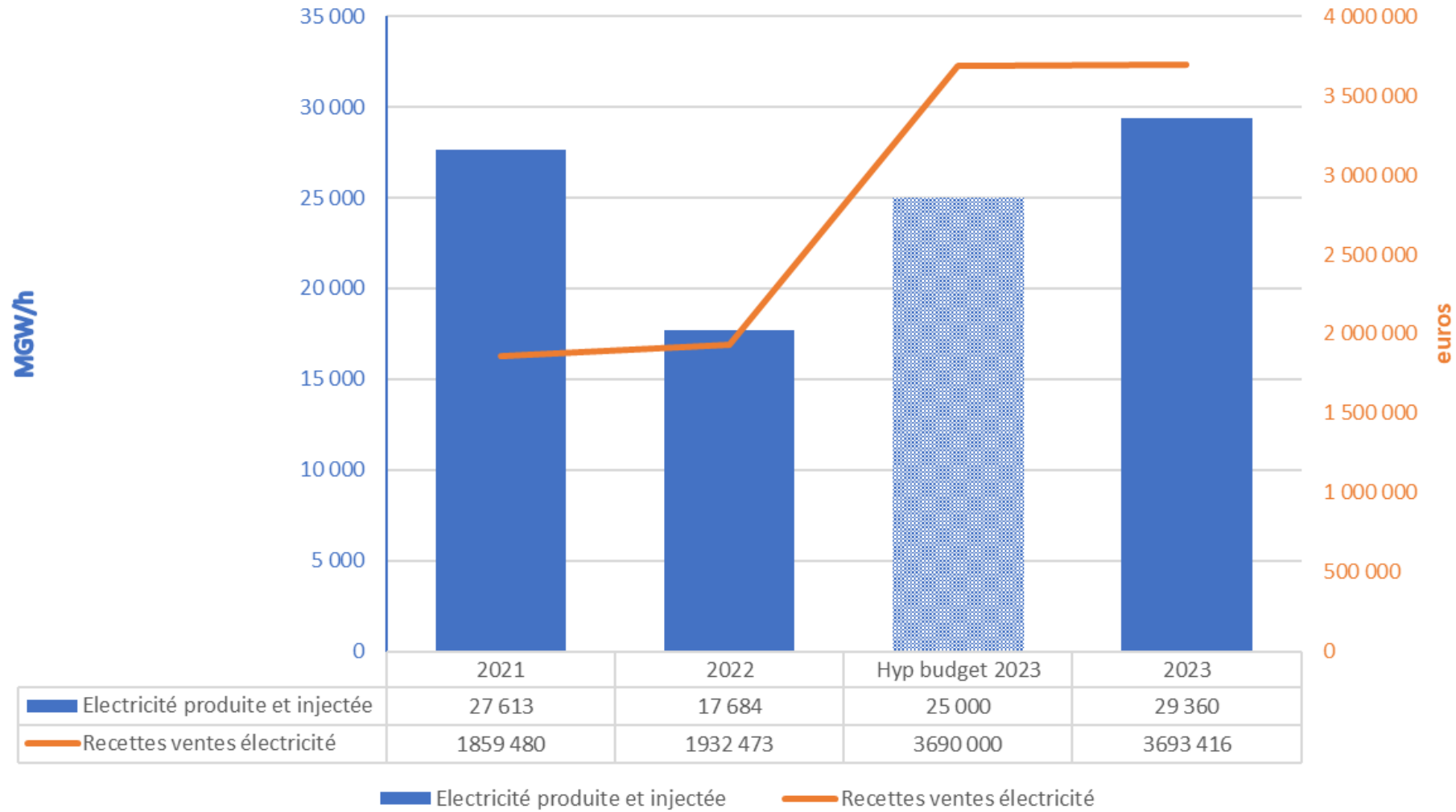
DECHETS – UVE ↗ CONSOMMABLES



↗ Cout 1 millions euros

DECHETS

Injection électricité UVE / Revenus vente électricité



↗ Production Mwh
↗ Prix
+ 1,7 millions eur

Evolution dette communale secteur déchets

Activités	2020	2021	Affectation 1€/an/hab 2022 (décision BE)	2022	Affectation 1€/an/hab 2023 (décision BE)	2023	SOLDE CUMULE FIN 2023
				Résultat <u>avec</u> <u>subside</u>			
RECYPARC	- 2 081 301	- 1 377 061	351 275	- 425 215	353 751	- 749 342	- 3 927 894
COLLECTE	- 398 502	- 49 979		- 23 809		- 715 895	- 1 188 185
TRAITEMENT	365 834	1 663 264		- 1 098 374		- 1 998 539	- 1 067 814
RESULTAT	- 2 113 969	236 224	351 275	- 1 547 398	353 751	- 3 463 776	- 6 183 893

Focus spécifique sur l'évolution des coûts de la gestion des déchets en Brabant wallon

PLAN

1. Contexte : cadre légal et gestion intercommunale
2. Résultats financiers 2020-2023
3. Conséquences
4. Solutions
5. Conclusions
6. Questions - Réponses

1. CONTEXTE

Cadre légal

- Gestion des déchets : **autonomie communale**
- **Règlementation** wallonne obligeant les communes à **répercuter** les **coûts réels** de la gestion des déchets sur les citoyens : **COUT-VERITE**

Délégation intercommunale

Optimiser les services et maîtriser les coûts



Taxe communale déchets

- Obligation pour la commune de couvrir le coût réel à 95-110%
- = Coûts facturés par in BW + autres services gérés par la commune (services collectes spécifiques (encombrants, déchets verts sapins Noël, ..) /coûts additionnels (ex : propreté publique, dépôts sauvages, ...)

Coûts facturés aux communes : 3 postes majeurs : 23.190.726 €

- **Collectes en porte-à-porte** (OMR, FFOM, PMC, papier-carton) & **bulles à verre** :
 - Adhésion = autonomie communale : communes BW (sauf Ottignies & Mont-Saint-Guibert) + Braine-le-Comte
 - Coûts nets après déduction intervention Fostplus et ventes papier
 - Prix facturé = cotisation annuelle fixe par habitant
 - **Coût 2023 : 7.913.981 €**
- **Recyparcs (17)** :
 - Adhésion = autonomie communale : communes BW (sauf Braine-l'Alleud & Waterloo) et Braine-le-Comte
 - Coûts personnel, transport, traitement et infrastructure
 - Recettes vente certains déchets (métaux, papiers, huiles), subsides & interventions obligatoires de reprise
 - Coûts > recettes : restant facturé aux communes (cotisation annuelle fixe par habitant)
 - **Coût 2023 : 9.109.088 €**
- **Traitement centre de transfert, biométhanisation & valorisation énergétique** :
 - Communes BW + Braine-le-Comte
 - Tri et filières adaptées
 - Coûts facturés après déduction recettes vente électricité, métaux & traitement déchets industriels
 - Prix facturé = prix à la tonne
 - **Coût 2023 : 6.167.657 €**

Concrètement ?

Pour l'ensemble des services, prix actuel :

1,20 €/semaine/habitant

Montants facturés aux communes

Prix net = aucun bénéfice et/ou perte

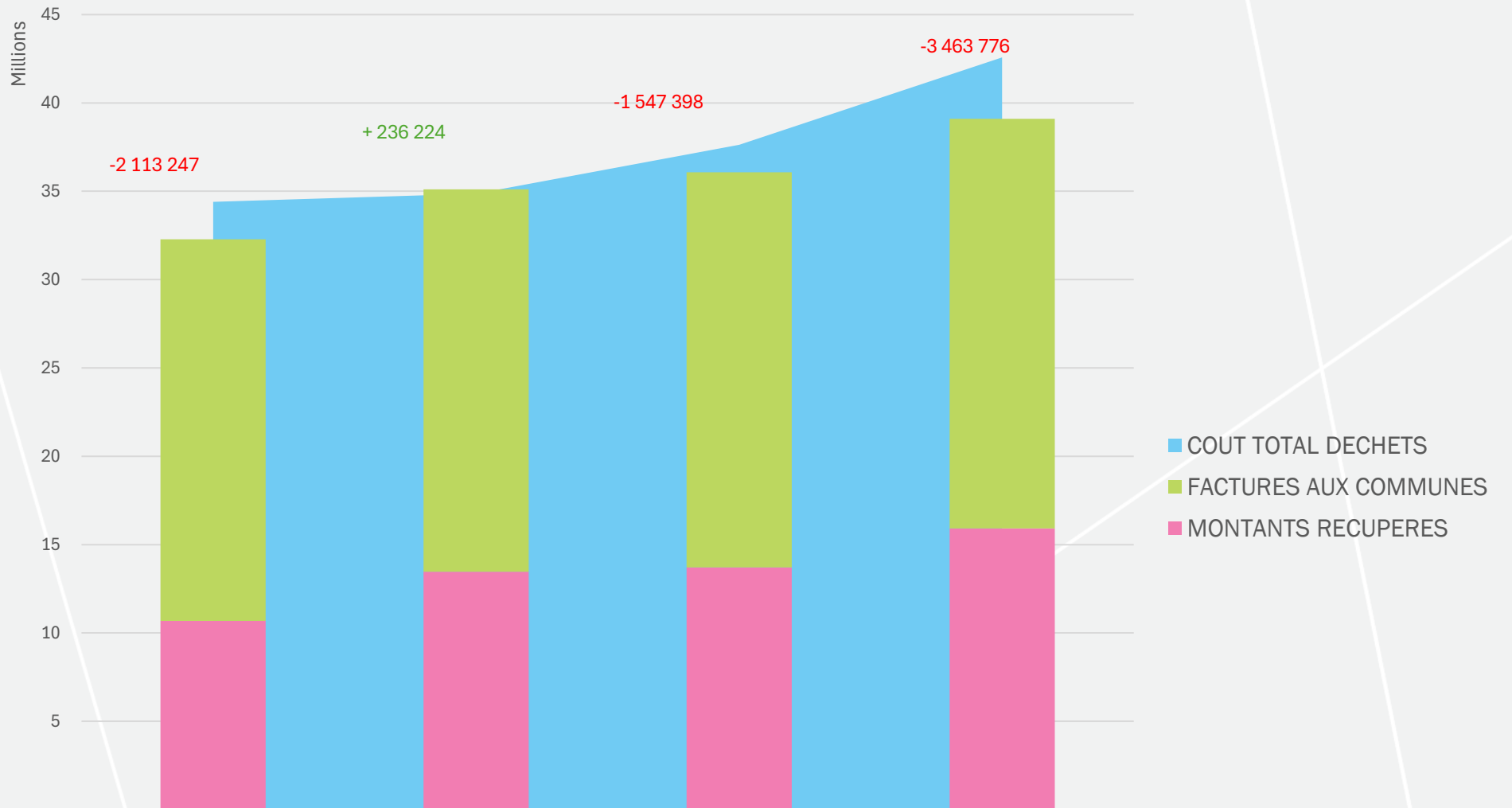
- Facturation aux communes du coût total des services après déduction des recettes
- Excédents ou déficits rétrocédés ou comblés par les communes.
- Valeurs marchandes fluctuantes pour certains déchets : papier & métaux
- Coûts élevés pour les encombrants et déchets inertes (quantités fluctuantes)
- Résultats financiers lissés sur cinq ans (2020-2024)

2. RÉSULTATS FINANCIERS

Contexte

- **2020** : - Impact de la **crise sanitaire** COVID-19 (**déficit** de plus de **2 millions d'euros**)
 - Subside wallon exceptionnel pour compensation partielle
 - **Déficit**
- **2021** : **Augmentation** de la **cotisation recyparc** (2 €/hab/an)
 - **Résultat légèrement au-dessus de l'équilibre en 2021**
- **2022** : Guerre en Ukraine : **hausse** des **prix de l'énergie** et **inflation** de près de **10%** des coûts
 - **Déficit**
- **2022-2023** : - **Travaux** de rénovation à **l'Unité de Valorisation Energétique** (amortissement des investissements et charges financières)
 - **Réduction** de la **capacité de traitement** et **baisse** des **recettes d'électricité**
 - **Déficit en 2023**

EVOLUTION COUT TOTAL DES DECHETS ET FINANCEMENT



	2020	2021	2022	2023
COUT TOTAL DECHETS	34.398.572	34.867.396	37.622.054	42.567.251
FACTURES AUX COMMUNES	21.600.415	21.644.227	22.362.204	23.190.726
MONTANTS RECUPERES	10.684.710	13.459.393	13.712.452	15.912.749

3. CONSEQUENCES

Déficit

6 183 893 €

Activités	2020	2021	Affectation 1€/an/hab 2022	2022	Affectation 1€/an/hab 2023	2023	DETTE CUMULEE 2020-2023
RECYPARC	- 2.081.301	- 1.377.061	351.275	- 425.215	353.751	- 749.342	- 3.927.894
COLLECTE	- 398.502	- 49.979		- 23.809		- 715.895	- 1.188.185
TRAITEMENT	365.834	1.663.264		- 1.098.374		- 1.998.539	- 1.067.814
RESULTAT	- 2.113.969	236.224	351.275	- 1.547.398	353.751	- 3.463.776	- 6.183.893

- Dette des communes envers in BW

4. SOLUTIONS

1. Actions ou réflexions en cours pour retrouver l'équilibre

- **Réduction de la fréquence des collectes :**
 - Débutée en 2023 pour **encourager le tri et la valorisation des déchets et maîtriser les coûts**
 - **Gain estimé à 10 €/an/hab**
- **Projet de cogénération** avec le **bois** récolté dans nos recyparcs
- **Optimisation des flux de transports**, généralisation **Espaces Récup**, développement des **ressourceries** en BW, **horaires d'ouverture des recyparcs**, ...
- **Accès au recyparc :**
 - **Élargissement du réseau mutualisé** (Mont-Saint-Guibert – juillet 2024)
 - Contribution financière proportionnelle à l'utilisation des services – voir point suivant sur le **contrôle d'accès**
- **Augmentation ciblée des tarifs**

Focus sur le contrôle accès

1. Contexte :

- Nombre total de visites : 1 200 000 par an
- Répartition par type de visite inconnue : citoyens hors zone, fréquence, proportion de déchets professionnels

2. Mise en œuvre :

- **Installation** : travaux finalisés d'ici octobre 2024
- **Accès informatisé** : utilisation de la **carte d'identité** à l'entrée (respect RGPD)
- **Phase transitoire**: jusque fin 2024 pour comptabiliser la fréquentation et mettre en place potentiellement les premières mesures

3. Modalités générales :

- **Citoyens hors territoire in BW** : **paiement dès la première visite**
- **Usagers in BW** :
 - Attribution de **passages** annuels **gratuits** via un **système à points** (**hors déchets verts**)
 - Diminution du quota à chaque passage et **paiement** après **épuisement** du **quota** de points

4. Impact financier :

- **Investissement** : 1 million d'euros (coût de 132 500 euros par an avec maintenance)
- **Réduction des coûts** : stabilisation de la facture d'in BW et des citoyens grâce à des économies générées

2. Apurement de la dette

- Répartition des coûts selon les services utilisés par chaque commune :
 - Recyparc : selon le nombre d'habitants des communes bénéficiaires
 - Collecte : selon le nombre d'habitants des communes bénéficiaires
 - Traitement : selon les quantités de déchets traitées (2020-2023)
- Augmentation de la part communale

3. Concrètement

Composantes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
1. Apurement dettes (€/hab/an)							
Remboursement dette 2020/2023	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	-
Remboursement dette 2024	0	+ ?	+ ?	+ ?	+ ?	+ ?	-
2. Equilibre financier structurel (€/hab/an) (indexation de 2% par an)							
Recyparcs	- ?	- ?	- ?	- ?	- ?	- ?	- ?
Collecte	2,80	2,86	2,91	2,97	3,03	3,09	3,15
Traitement	1,06	1,08	1,10	1,12	1,15	1,17	1,19

compensation

5. CONCLUSIONS

- Augmentation marquée des différents coûts de gestion des déchets depuis 2020 et répercussion partielle de ces coûts aux communes (et donc au citoyen) suite au lissage 2020-2024
- Dette des communes envers in BW : remboursement progressif jusqu'en 2030
- Actions en cours pour maîtriser les augmentations des coûts
- Détermination de la taxe déchets : en cours

Poursuite de la présentation des comptes annuels 2023

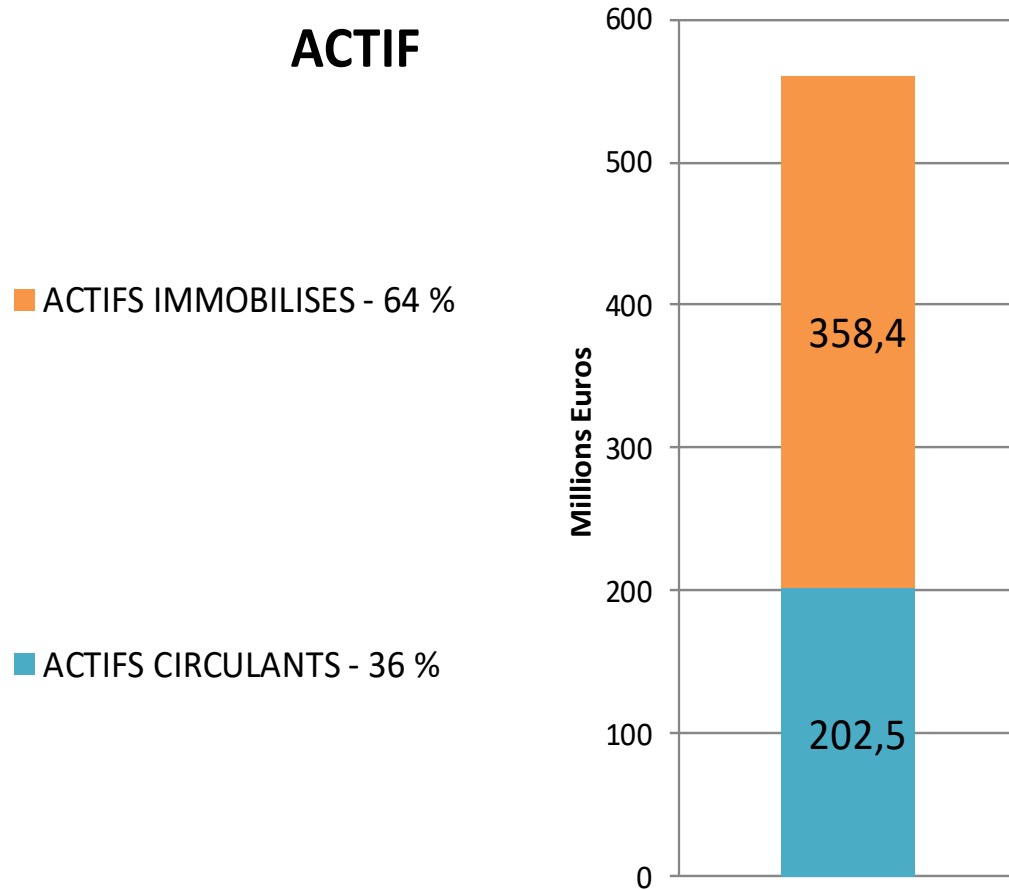
IV. INVESTISSEMENTS / STOCKS / SUBSIDES

INVESTISSEMENTS	2023
Assainissement	17 689
Déchets	11 265 776
Eau potable	9 417 842
Economique - (Créma - Monnet - divers halls)	2 908 343
Divers - transversaux (solde Della Faille / ICT)	1 046 142
TOTAL Investissements	24 655 792
STOCKS TERRAINS ET IMMEUBLES	
2023	
Economique - Constitution de stocks	20 468 079
Subsides secteur Economique (travaux stocks)	-10 077 257
TOTAL Net Constitution de stock	10 390 822

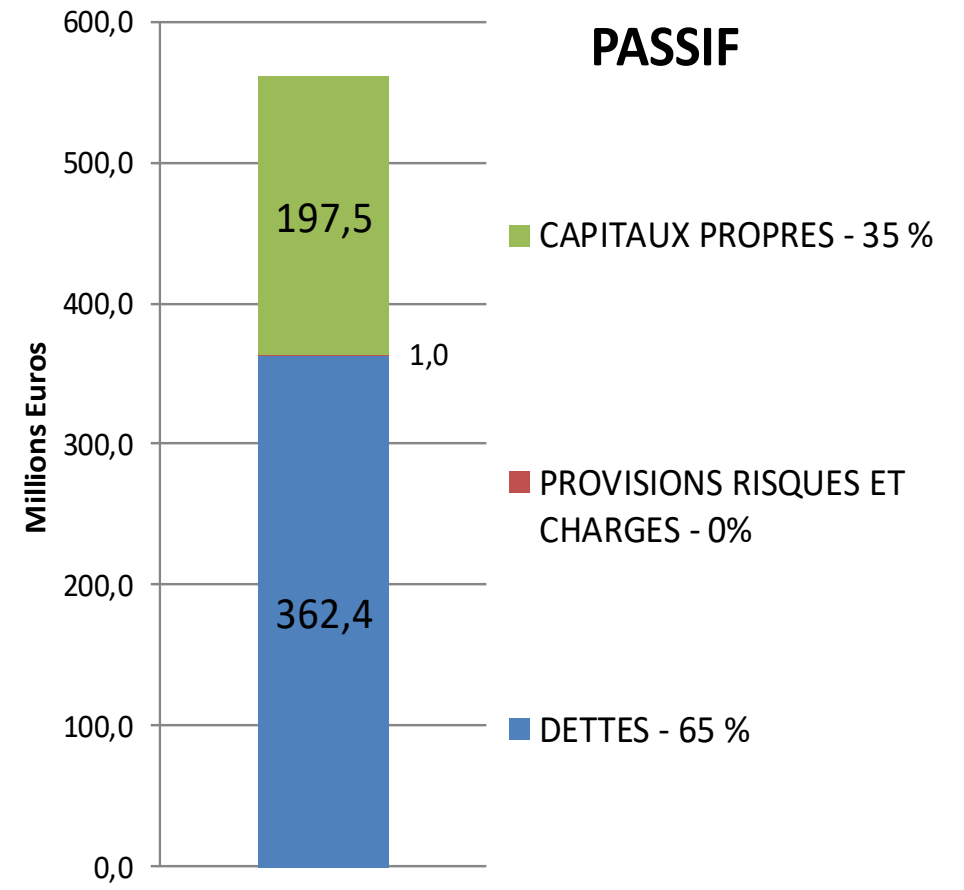
V. BILAN

BILAN 2023

ACTIF

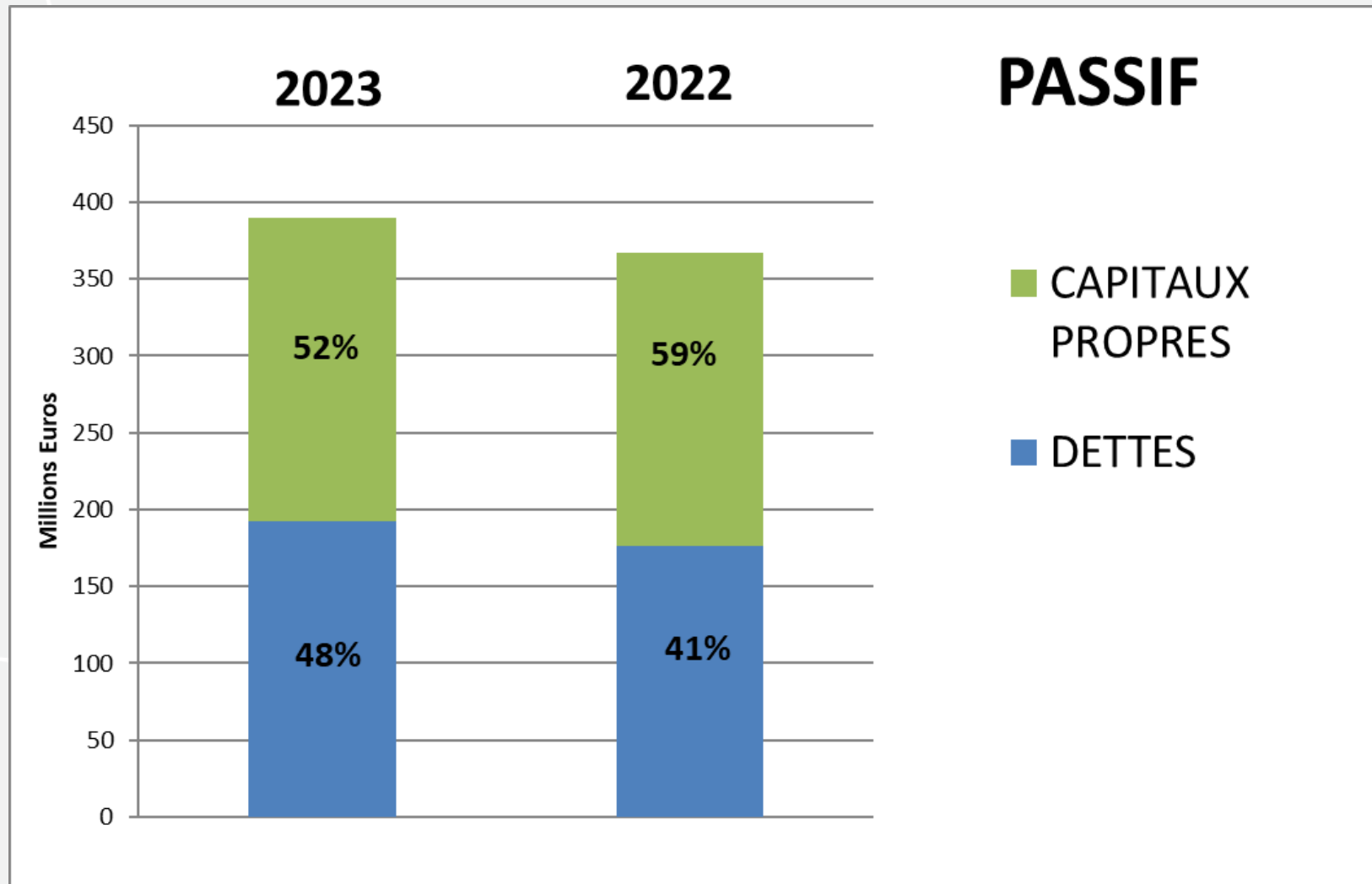


PASSIF

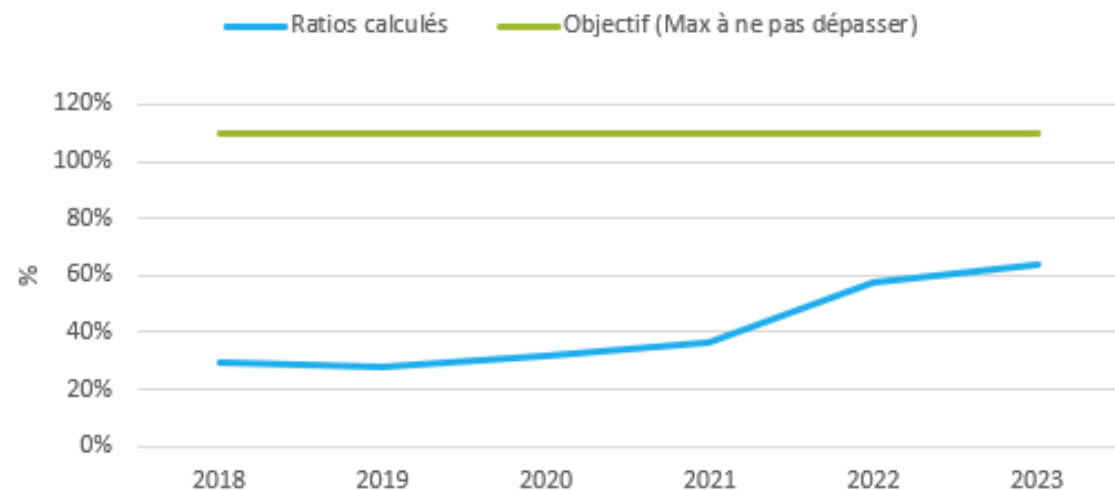


Structure du bilan sans

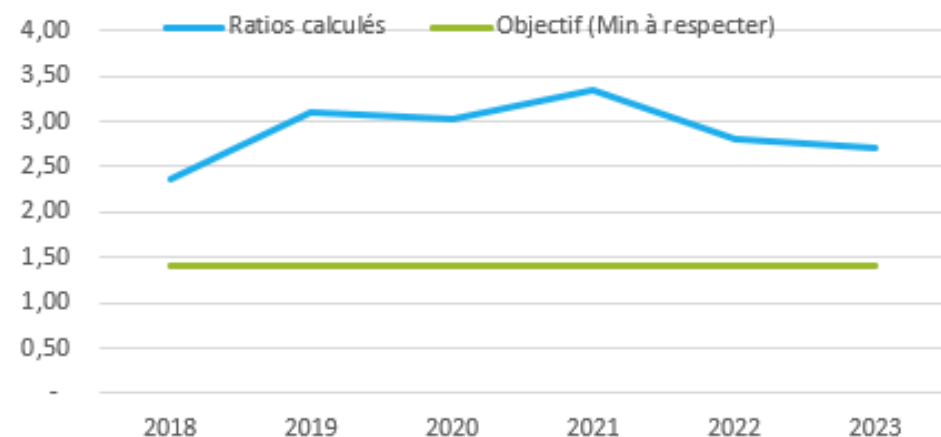
- Leasing STEP (à charge SPGE)
- Emprunt SOWAFINAL (subsidiés)



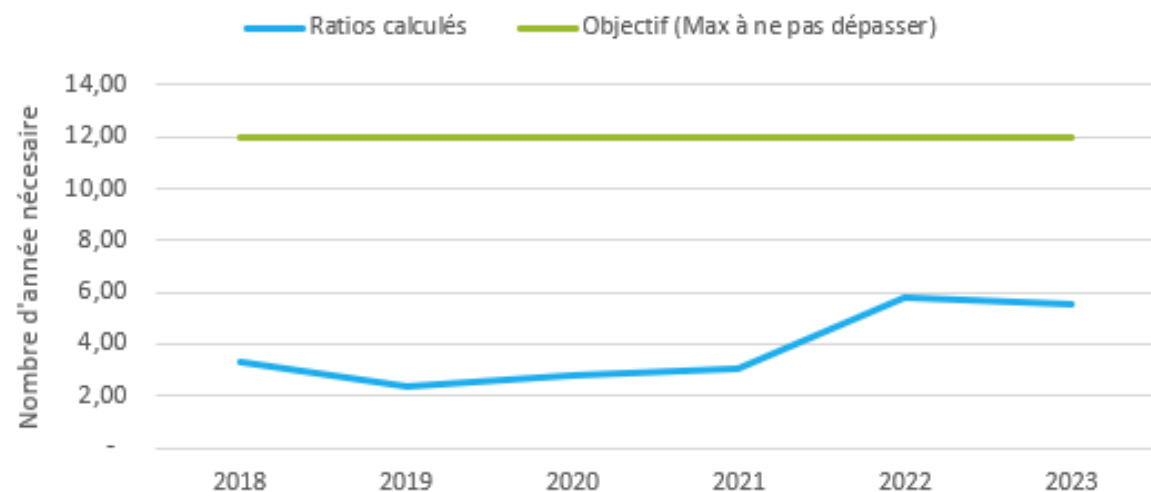
1. Rapport Dette Nette / Fonds propres



2. Rapport EBITDA / Service de la dette de l'année



3. Rapport Dette Nette / EBITDA



Ratio 1 Dette Nette / Fonds propres

La dette a augmenté de 16 millions tandis que les fonds propres ont augmenté de 6 millions eur - Le ratio passe de 57 % à 63 % et est encore loin en-dessous de la limite de 110 %.

Ratio 2 EBITDA / Service de la dette

Ce ratio diminue légèrement à 2,7 mais reste largement au-dessus du minimum fixé à 1,4. L'EBITDA permet sans aucun problème de rembourser la charge annuelle de la dette (2,7 X). Si on consacre plus d'EBITDA au remboursement de la dette, cela réduit notre capacité de financement sur fonds propres.

Ratio 3 Dette Nette / EBITDA

Le nombre d'années nécessaire au remboursement total de la dette si on y consacrait 100 % de l'EBITDA se situe à 5.6 (s'améliore un peu), ce qui reste un bon ratio pour une entreprise très industrialisée comme la nôtre. Limite max 12

VII. AFFECTATION DU RESULTAT

in BW – Proposition d'affectation du résultat

Bénéfice à affecter	8.364.954 €
Bénéfice de l'exercice	4.362.549 €
Résultat reporté de l'exercice précédent	+ 4.002.495 €
Conformément aux statuts sociaux, il est proposé d'affecter ce montant comme suit:	
Affectation aux autres réserves	+ 4.002.495
Report à nouveau	+ 4.362.459

Rapport du réviseur

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la sc
« in BW » pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Philippe Bériot, réviseur





Décision: Approbation des Comptes 2023 & de l'Affectation des résultats

Résultat des votes



4. Décharge aux administrateurs

Décharge aux administrateurs



Décision: Octroi de la décharge de responsabilité civile aux administrateurs

Résultat des votes



5. Décharge au réviseur

Décharge au réviseur

Décision : Octroi de la décharge de responsabilité civile au réviseur d'entreprises



Résultat des votes



6. Questions des associés au Conseil d'administration

1. Pouvez-vous communiquer aux communes les estimations de la dette cumulée à fin 2024 et les tarifs à pratiquer pour les années prochaines et des augmentations estimées année par année de 2025 à 2030, en €/habitant, toute chose égale par ailleurs

2. Vous indiquez dans votre rapport de gestion que « le Conseil d'administration a décidé d'installer un contrôle d'accès aux recyparcs afin d'empêcher l'entrée aux citoyens hors zone et de faire payer les professionnels ou les citoyens autorisés en cas de dépassement des quotas autorisés ».

- Pouvez-vous expliquer les principes et les hypothèses sur lesquels vous travaillez en ce qui concerne la procédure d'accès aux recyparcs ?
- Pouvez-vous faire en sorte que l'impact de la mise en place des accès aux recyparcs permette de ne pas augmenter le coût facturé par in BW aux communes et, in fine, aux citoyens ?



- de communiquer aux communes les estimations de la dette cumulée à fin 2024 et les tarifs à pratiquer pour les années ultérieures, et une traduction des augmentations estimées année par année de 2025 à 2030, en €/habitant, toute chose égale par ailleurs ;
- de réduire les coûts des recyparcs et de trouver un système alternatif de financement des recyparcs en appliquant le principe pollueur-payeur au transport et traitement des déchets apportés, notamment en finalisant et mettant en œuvre le contrôle d'accès ;
- de s'inspirer des expériences existantes, notamment en Flandre, qui pratiquent le contrôle d'accès et ainsi de se baser sur des données objectives ;
- de tout faire pour éviter la hausse cotisations forfaitaires, en réduisant le coût à facturer aux communes d'un montant supérieur au cumul des dettes à épurer et des tarifs vérités en hausse dans l'ensemble du secteur, de telle sorte que la taxe forfaitaire « déchets » des communes puisse à tout le moins rester stable, si pas baisser.

Cfr
commentaires
Point comptes

L'objet de la question est la prise en charge de pertes par In BW sans les refacturer aux communes. L'idée était que certaines années on allait être en perte (notamment l'année de rénovation de l'incinérateur) et d'autres années on allait être en bénéfice. L'un dans l'autre cela allait s'équilibrer. Or au bout de 5 ans, on est à 6 millions de "non facturé aux communes".

C'est pour les recyparcs que le déséquilibre est le plus flagrant : on est à une "non-refacturation" de +/- 4 millions. Si on devait apurer la dette de facturation insuffisante, ce serait un coût de +/- 13€ hab/an à payer en une fois. Ça ferait du bruit...

Aujourd'hui tout le monde paie la même chose alors que beaucoup de gens ne vont jamais aux recyparcs tandis que d'autres utilisent le recyparc énormément. Cela ne respecte pas le principe du pollueur-payeur.

Il faudrait un tarif incitatif du genre "+/- 12 passages gratuits et le reste payant". Ou toute autre solution à un problème qui s'aggrave car il y a toujours plus d'encombrants qui sont amenés aux recyparcs par les gens / des entreprises / des flamands (en Flandres on paie au poids → plus facile de venir en Wallonie).

La question est donc : qu'est ce qui va être fait et quand pour mettre un terme à cette situation et appliquer le principe du pollueur payeur ?



PFAS – Luc d'Hondt (conseiller provincial)

- Alors que les PFAS reviennent sur le devant de la scène avec des problèmes d'eaux de ruissellement en Province de Namur qui sont fortement chargées en certains PFAS ou encore le manque de transparence sur la communication des résultats des analyses sanguine du biomonitoring en Hainaut, les citoyens, dont je fais partie, sont inquiets.
- Lors de la précédente assemblée générale du 20 décembre 2023, je m'étais déjà inquiété de la situation et vous m'aviez rassuré dans une réponse très complète et je vous en remercie.
- Vous m'aviez alors répondu vous inscrire dans un monitoring régional avec des analyses rassurantes qui ont été effectuées sur les 3 premières semaines de novembre.
- C'est donc confiant que je suis allé voir sur votre site, après les alertes dont je viens de vous parler dans le début de mon texte, quelle était la situation actuelle en Brabant wallon. Mais j'ai été surpris de constater que le dernier article à ce sujet datait du 23 novembre 2023. J'ai donc été voir l'analyse des eaux dans ma zone de captation et la dernière analyse mise en ligne date également du 23 novembre 2023.
- Voici donc mes questions :
 - Est-ce que d'autres analyses ont été faites depuis le 23 novembre 2023 soit depuis plus de 7 mois ?
 - Si oui, quels sont les résultats et pourquoi ne sont-ils pas mis en ligne pour rassurer les citoyens ?
 - Si non, quelle est la fréquence habituelle des analyses des eaux de distribution et n'y a-t-il pas lieu de diminuer l'espacement de celles-ci surtout lorsque des craintes de citoyens sont exprimées ou que l'actualité relate des faits inquiétants dans d'autres provinces ?

Réponse

- Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'analyse des PFAS-20 est intégrée dans le programme légal des distributeurs.
- La réglementation applicable en Région wallonne est reprise dans le Code de l'Eau. Notre programme de contrôle annuel est validé par le SPW-DGO3-DEE (Direction des Eaux souterraines - Service du Contrôle de l'Eau) qui est notre régulateur en Région wallonne.
- Pour les zones que nous desservons, nous réalisons des analyses de type «complète» (AB) reprenant le paramètre PFAS-20 de 1 à 4x/an selon la taille de la zone. En fonction de la fréquence d'analyse dans une zone spécifique, nous répartissons dans le temps les analyses que nous devons réaliser pour la zone.
- Aujourd'hui, les principaux paramètres (dont les PFAS-20) sont rendus accessibles sur notre site internet lors d'une publication annuelle. Vous ne retrouverez donc pas encore les quelques nouvelles analyses PFAS-20 faites depuis janvier 2024. Nous sommes en cours de réflexion pour adapter notre process et l'accessibilité de ce type d'information.
- Si vous souhaitez connaître la dernière valeur mesurée en PFAS-20 à un point spécifique de notre réseau, vous pouvez nous envoyer l'adresse de consommation concernée afin que nous puissions vous communiquer l'information.
- Les PFAS sont des composés d'origine anthropique provenant principalement des industries productrices (aucune connue à proximité de nos captages) ou utilisatrices de PFAS. Sur base de nos analyses de risques et des résultats des premières analyses réalisées jusqu'à aujourd'hui, nous pouvons affirmer que les concentrations en PFAS-20 dans les eaux que nous distribuons sont relativement stables dans le temps. Si nous devions constater une augmentation anormale des concentrations localement dans le temps, un suivi spécifique serait mis en place en ajustant entre autres les fréquences. Augmenter systématiquement la fréquence d'analyse sur l'ensemble de notre réseau ne serait pas cohérent et aurait comme conséquence directe d'augmenter les budgets d'analyse et donc d'impacter le prix de l'eau.

7. Divers

8. Approbation du procès-verbal de séance

Approbation du PV de séance



Votes en séance



Prochaine séance

27 novembre 2024 – 18h30

Monnet Innovation Center

